L'ABEILLE DE LA N.ORLEANS

Bureaux 73 rue de Chartres

NOUVELLE-ORLEANS,

VENDREDI MATIN, 2 OCTOBRE.

FEUILLETON.

LE COUSIN DU DIABLE

PAR GONTRAN BORYS.

LES AMOURS DE FLORESTAN.

IV

SÉANCE D'ALECTRIOMANCIE.

(Suite)

A tous ces beaux discours, Fréa ne répondait que par des monosyllabes négatifs. Ses pourparlers menaçaient de se prolonger indéfiniment lorsque Torterue s'avisa enfin de produire l'argument par lequel il aurait dû commencer.

Il fit allusion à la fameuse bouteille. A peine eut-il achevé, que la vieille se montra et l'interrompit.

—Par ma foi! dit Etienne en secouant ses habits mouillés, je ne vous croyais pas aussi peureuse à la nuit close.

—Peureuse, moi! Tu ne me connais guère, mon fils, dit-elle avec un hideux sourire. Toute vieille que je suis, je ne crains ni Dieu ni diable et je ne souhaite à personne de s'attaquer à moi!

Elle retroussa orgueilleusement ses manches et mit à nu deux bras maigres et noirs où les muscles saillaient.

—Hé! hé!.... ceci est solide encore! reprit elle en plaçant sous le nez d'Etienne ses mains crochues armées de griffes tranchantes. Pas plus tard qu'hier, j'ai porté, pendant l'espace d'une demi lieue, un fardeau qui pesait bien deux ou trois fois autant que toi, mon mignon!

Torterue parut contrarié. Il se disait, à part lui, qu'un effet un homme vigoureux n'aurait pas facilement raison de cette diablesse.

—Et d'ailleurs, poursuivit Fréa, de qui aurais-je peur et pourquoi? Il n'y a rien à dérober, ici!

—Nous verrons bien! pensa Etienne.

Tout en parlant, Fréa s'était emparée de la bouteille, avait posé sur la table deux gobelets et les avait remplis d'un liquide transparent qui répandit une odeur spiritueuse.

C'était de l'eau-de-vie.

Comment Torterue se l'était-il procurée? Chez quel apothicaire peu soigneux avait-il volé un médicament aussi rare, aussi précieux et aussi cher?

Nous disons: un médicament, parce que cela était, au seizième siècle, la place qu'occupait l'alcool dans la médecine et dans l'hygiène. On se ferait difficilement une idée des incroyables vertus qu'on lui attribuait.

Pour les médecins d'alors, c'était non seulement une panacée universelle, mais encore un préservatif contre toutes les maladies,—sans exception.

Dans un ouvrage de l'un d'eux, on lit ces lignes curieuses:

"L'alcool dissipe la mélancolie, réjouit le cœur, purifie l'entendement et illumine l'esprit. Il fortifie la jeunesse et ressuscite les vieillards. Il aide à la digestion, prévient la cécité, empêche le tremblement des mains, la rupture des gros vaisseaux, les défaillances du cœur et le ramollissement de la moëlle...."

Un spécifique aussi universel ne pouvait donc être payé qu'au poids de l'or, et son nom même, le nom d'eau-de-vie (aqua vitæ) nous donne la mesure de l'enthousiasme qu'il inspirait. Aujourd'hui, devant les ravages immenses et toujours croissants de l'alcool, nos médecins mieux renseignés trouveraient peut-être plus logique et plus vrai de l'intituler eau-de mort.

Quoi qu'il en soit, c'était la vie que Fréa s'imaginait boire à longs traits avec la liqueur ardente. Entre chaque gorgée, elle se sentait rajeunir de dix ans; ses joues flétries se teignaient de rose, ses yeux brillaient d'un vive éclat.

Mais, quand elle voulut se verser une seconde rasade, Etienne retint la bouteille.

—Halte-là! dit-il. Causons d'abord. Je vous ai apporté l'eau qui fait vivre.... Service pour service. Donnez-moi, en retour, l'eau qui tue et l'eau qui ensorcelle.

—Explique-toi! répartit la vieille en couvrant le flacon d'un regard avide.

—Il y a un homme que je hais, dit Torterue, et il y a une femme dont je suis follement épris. Je veux un poison pour me débarrasser de l'un, et un philtre pour me faire aimer de l'autre.

Fréa hocha la tête en silence.

—Est-ce que je réclame l'impossible? reprit Etienne.

—Non, dit-elle; mais avant tout il faut que tu interroges Alector. Selon ses réponses, je te dirai si je puis ou non accéder à ton désir.

—Et que lui demanderai-je?

—Ce qu'il te plaira. Pose-lui trois questions parmi celles qui te tiennent le plus à cœur. Trois, tu m'entends? Pas une de plus, pas une de moins.

—C'est bon, je suis prêt.

—Me promets-tu de ne t'effrayer de rien?

—Oui.

—Et de ne pas bouger d'où tu es?

—Je m'y engage.

—Il y va de ta vie, d'ailleurs, je t'en préviens. Et maintenant, attention! Dès que j'aurai prononcé le mot: Parle! tu formuleras ta première demande à voix haute et intelligible.

Etienne, un peu inquiet, fit un signe affirmatif.

La vieille se leva.

Elle se tourna vers le coq, qui semblait pétrifié sur son perchoir et lui adressa, dans une langue inconnue, quelques paroles rauques et gutturales.

Aussitôt le coq s'anima et battit bruyamment des ailes. Un timbre invisible tinta, produisant un son pur et cristallin d'une énorme cloche de verre; et, d'elle-même, la chandelle s'éteignit.....

Torterue sentit ses cheveux se hérisser.

Il avait pourtant vidé son gobelet jusqu'à la dernière goutte et l'eau-de-vie lui chauffait encore les entrailles.

Mais ces ténèbres subites, ce silence de mort, la pensée de son isolement dans une maison perdue, au milieu d'une plaine déserte, tout le glaçait d'un indicible effroi.

Au dehors, l'ouragan s'était interrompu tout à coup. A ce calme—surnaturel selon lui—Torterue aurait préféré de beaucoup la plainte du vent, le triste bruissement de la pluie, les sourdes menaces de la foudre.....

Durant quelques minutes, il ne vit et n'entendit rien d'insolite. Autour de lui, tout était noir. Soudain, un point lumineux émergea des ténèbres. Ce point s'étendit en traînées rapides, assez semblables aux marques que le frottement du phosphore laisse briller dans l'ombre, sur un mur. On eût dit qu'un crayon invisible dessinait, en traits de feu, les contours d'un être gigantesque.

Bientôt l'esquisse fût achevée. L'être mystérieux apparut en entier, grâce aux linéaments de lueur pâle qui indiquaient les lignes de son corps. C'était Fréa la sorcière; sa taille semblait s'être accrue de façon démesurée, deux immenses cornes de bélier jaillissaient de son front, et ses grands yeux, immobiles, avaient une expression de souffrance désespérée.

Elle fit un pas en avant. L'étrange rayonnement qui émanait d'elle éclaira la chambre d'un reflet livide et blafard. Elle tenait une baguette d'acier; du bout de cette baguette, elle traça sur le sol un cercle qu'elle divisa en vingt-quatre compartiments et, dans chacun d'eux, elle inscrivit une des lettres de l'alphabet, depuis A jusqu'à Z.

Les lettres, le cercle et ses divisions, luisaient comme s'ils eussent été formés avec un rayon de lune.

Enfin, sur chacune des cases, Fréa posa trois grains de blé; puis, d'une voix retentissante, elle cria par trois fois:

—Alector! Alector! Alector!

Lentement, d'un pas fier et solennel, le coq s'avança, énorme, monstrueux. Sa crête et ses prunelles étincelaient comme de la braise.

Arrivé au bord du cercle, il s'arrêta, une patte en l'air, et attendit.

—Parle! dit la vieille à Torterue.

Etienne réunit tout son courage.

—Serai-je vengé de l'homme que je hais?

Le coq sauta au centre de l'alphabet circulaire, becqueta un grain de blé sur la lettre P, un autre sur la lettre E, et un troisième sur la lettre U. Puis il bondit hors du cercle et se remit en place.

—Peu! annonça la sorcière en réponse à l'interrogation de son client.

Elle remit des grains de blé là où il en manquait. Après quoi, levant sa baguette, elle répéta:

—Parle!

—Epouserai-je la femme que j'aime? demanda Etienne.

Alector rentra dans le cercle et avala successivement les grains posés sur les lettres N, O, N.

—Non! annonça Fréa.

—Parle encore! ordonna-t-elle quand elle eut comblé les vides faits dans les casiers.

Torterue murmura:

—Comment mourrai-je?

Le coq se dressa sur ses ergots, battit joyeusement des ailes et, avec une rapidité extraordinaire, picora les grains placés sur les cinq lettres R, I, C, H, E.

—Tu mourras riche! cria la vieille.

Au même instant, le coq poussa un cocorico strident, la chandelle se ralluma et Torterue, stupéfait, ne vit plus trace de cette fantasmagorie. Chaque objet avait repris sa figure ordinaire, le cercle magique avait disparu, Alector, la tête sous son aile, dormait sur son perchoir, et Fréa, tranquillement assise devant la table, vidait son verre avec une rente béatitude.

V

AQUA VITÆ

Etienne se frotta les yeux en se demandant s'il avait rêvé.

Nos lecteurs, habitués aux prodiges de la fée du Bois et aux miracles des modernes Robert Houdin, auront souri d'une scène que, de nos jours, le moindre montreur de lanterne magique eût faite plus imposante. Mais les sorciers d'autrefois n'avaient point à leur disposition les ressources que possède aujourd'hui le dernier prestidigitateur de place publique. Ils n'avaient pas besoin, d'ailleurs, pour obtenir les mêmes résultats, de frapper d'avance.

A l'époque où cette occasion se rencontre sous la plume de notre bien permettra-t-on de rappeler ici, pour peindre toutes quel était l'ensemble général des idées à l'époque que nous traitons? Nous le présentons encore, dans le courant de ce récit, plus d'une situation touchant de près à l'invraisemblance, et nous ne voudrions pas être accusé d'avoir fait, à plaisir, du fantastique et de l'horrible.

On venait de traverser la Renaissance. Il s'était fait tout à fait complaisant avec que Luther, proclamant le libre examen, avait allumé cette aurore, avait préparé ce réveil. Péniblement, à travers quelques intelligences, la raison commençait sa marche lumineuse, mais l'immense multitude, livrée à un clergé avide de domination croupissait, abêtie, entre l'ignorance et la peur.

La sombre figure du diable planait sur toutes les consciences, ricanait derrière toutes les croyances, se mêlait à tous les récits. Chaque hameau avait son carrefour où Satan, à minuit, menait la ronde du sabbat; chaque cité avait ses possédées, ses sorcières, ses jeteurs de sorts. Mille terreurs infernales tournoyaient, chassées-souris séculaires, dans l'obscurité des âmes.

C'était le bon temps des astrologues. Il n'était pas de souverain, en Europe, qui n'en possédât deux ou trois. Rien qu'à la cour de France on les comptait par douzaines. Nostradamus, Ruggieri, René le Florentin, charlatans et sorciers habiles, jouaient chez tous par le roman et le théâtre, tout des noms de renommée historique, et l'on voit encore, adossée à la Halle au Blé, la colonne observatoire de Catherine de Médicis avec eux consulter les astres sur les destinées.

En Italie, en Espagne, en Allemagne, en Angleterre, les astrologues assistaient à la naissance des rois et traçaient l'histoire d'un règne avant que le futur monarque eût quitté le sein de la nourrice. Un prince n'eût rien osé entreprendre sans avoir consulté quelqu'un d'eux, et, à l'exemple de leurs augustes maîtres, les personnages les plus illustres, les gentilshommes les plus instruits n'agissaient que d'après les conseils de ces tireurs d'horoscopes.

Pendant que, combien d'argent et d'honneurs, les astrologues faisaient affluer de recueillir au ciel les signes qui annoncent les catastrophes et le bouleversement des empires, les véritables savants réduits à vivre sous la proscription menace du bûcher, se recherchaient en silence et s'entouraient de mystère. André Vesale se cachait au fond d'un souterrain pour se livrer à ses études d'anatomie, parce que la dissection des cadavres était réputée sacrilège, dans le domaine de la science, aux yeux de ces milliers de moines, ignares auxiliaires de l'inquisition! Suivant eux, toute nouveauté utile, toute conquête de l'esprit humain ne pouvaient s'obtenir qu'au moyen d'un pacte avec l'esprit infernal. En conséquence, l'homme de génie, promu sorcier à la majorité des voix, était brûlé pour la plus grande gloire de Dieu!

Cette façon d'encourager les lumières eut le résultat qu'on en attendait: les érudits gardèrent pour eux le fruit de leurs travaux ou ne le communiquèrent qu'à de rares intimes qui s'engageaient par serment à n'en rien révéler. Ainsi fut retardée de trois ou quatre siècles la marche ascendante de la civilisation; car il est prouvé aujourd'hui que la plupart de nos belles découvertes modernes—le gaz hydrogène entre autres—ont été connues des alchimistes anciens.

Et cependant, malgré les persécutions, malgré leur volonté même, que de précieuses trouvailles nous sont parvenues dont l'honneur retourne à eux! Depuis Arnaud de Villeneuve qui, au treizième siècle, découvrit l'esprit de vin, alors qu'il cherchait la pierre philosophale dans la distillation du suc des fruits, jusqu'au chimiste Brandt qui, au dix-septième siècle, s'avisa de cuire de l'urine et produisit le phosphore, de combien de richesses ne nous ont-ils pas dotés, ces acharnés souffleurs, comme les appelait par dérision le vulgaire, ces rêveurs infatigables dont l'existence s'est écoulée entre la cornue et le creuset!

Ils n'avaient qu'une idée, mais ardente, obstinée, immuable: extraire de l'inconnu ce corps doublement merveilleux qui transformerait les matières les plus viles et prolongerait à l'infini la vie humaine.

La pierre philosophale devait se présenter, croyaient-ils, sous la forme d'une poudre rouge contenant le principe de toutes choses. Cette poudre, ils la demandaient au soufre, au mercure, à la rosée du matin, à toutes les substances de l'ordre minéral et de l'ordre végétal. Penchés sur leurs fourneaux, ils combinaient, fondaient, amalgamaient cent bizarres mélanges, échouant toujours, espérant toujours et usant leur fortune, leur considération, leur santé à la poursuite de l'absolu.

Et comme le phénomène le plus simple était immédiatement qualifié d'infernal, en ce siècle où les sciences physiques s'intitulaient sciences occultes,—la foule ne voyait là qu'une sorte de cuisine diabolique à laquelle présidait le prince des démons.

(A continuer.)

MOUVEMENT DU PORT.

Bureau de l'Abeille,
Vendredi matin, 2 octobre 1868.

Le temps, hier, a été orageux et pluvieux.

Les affaires ont été faibles, vu le peu d'arrivages et de départs.

SONT ARRIVÉS: Le Hetty Gilmore et le Flicker, du Bayou Lafourche et l'Aloe, du bas de la côte.

SONT PARTIS: Le Frank Pargoud, pour Vicksburg; le P.W. Strade, pour Louisville; le Sally, pour la Rivière Ouachita et le Thos. Powell, pour Bayou Lafourche.

En chargement: Le Mississippi, Welcome, Alaska, Belle Lee, St-Marys, Enterprise, Lulu D. Peerless, Nina Simmes, Brown et Aloe.

Le Nina Simmes est le seul paquebot pour Bayou Sara, aujourd'hui à 10 heures précises.

Le A. G. BROWN, sous le commandement du capitaine Bassett, assisté de son estimable commis Oliver Canton, quittera le quai pour le bas de la côte, aujourd'hui à midi précis. Nous recommandons ce bateau aux expéditeurs de fret. Les passagers qui s'embarqueront à son bord sont sûrs d'être convenablement traités.

Le fleuve, avant hier, baissait à St-Louis. A Louisville, à la même date, l'Ohio baissait aussi. La rivière des Arkansas et White River sont dans le statu quo. On s'attend à une forte crue d'eau. La Rivière Rouge montait lentement à Shreveport, il y a quelques jours.

Le magnifique bateau Nina Simmes ayant été complètement réparé, partira demain matin à 10 heures précises. Il quittera notre port, à l'avenir tous les LUNDIS à 5 heures P. M. et tous les VENDREDIS à 10 heures du matin, pour Bayou Sara et les points intermédiaires. L'inspecteur déclare que le paquebot est en parfait état et l'un des plus solides du fleuve. Le capitaine W. R. Greathouse, et le commis M. J. A. Comstock, aide de MM. O. Landry et E. Fortin, sont toujours les excellents officiers que le commerce et les voyageurs ont déjà pu apprécier.

L'ALASKA, POUR CINCINNATI.

Le paquebot Alaska, maintenant chargeant pour Louisville et Cincinnati et les points intermédiaires, partira ce soir à cinq heures précises. L'Alaska est un des plus solides bateaux de cette ligne et est classé No 1 dans tous les bureaux d'assurances. Les emménagements de ce bateau ne peuvent être surpassés. Il est commandé par le capitaine F. J. Oakes, et assisté de son aimable commis, M. W. G. Voris.

Les expéditeurs feront bien de se rappeler que l'Alaska prend du fret au même taux que tous les autres paquebots, et qu'il débarquera ses passagers et le fret qui lui sera confié sur tous les points de la côte.

CHAPEAUX. CHAPEAUX.

J. J. ALBERT,

60, RUE DE LA DOUANE 60.

Aux Marchands de la ville et de la campagne.

En magasin, et arrivant par chaque steamer de New-York et d'Europe, un grand assortiment de chapeaux et de casquettes, de feutre, fourrure, laine, castor, drap et velours, pour hommes, cadets et enfants, choisis expressément par tout le Nord et en Europe pour la vente de la ville et de la campagne. Messieurs les acheteurs sont respectueusement invités à visiter ce choix de marchandises.

Prix remarquablement réduits 21 sept—1m

J. RAULT,

Serrurier-Armurier, rue Ste-Marie, No 207, en face le marché Magazine, 4me District,

Vient de recevoir des meilleures fabriques de France, un grand assortiment de serrures de sûreté de tous genres, pour magasins et pour meubles, et aussi des sonnettes et timbres de tous genres; il se charge également de la pose des serrures et sonnettes ainsi que de toutes réparations concernant son métier. En outre on y trouvera des pistolets fins et ordinaires de tous genres, des fusils de chasse français et américains de tous genres, il a également un assortiment de Lames et Scies pour les bouchers, appropriées par lui de France.

A vendre en gros et en détail. 26 sept—3m

MUSIQUE. MUSIQUE.

Transfert de magasin.

A. ELIE, marchand de musique, de pianos et autres instruments, a l'honneur d'informer ses clients et le public qu'il transférera, à partir du 1er octobre 1868, son magasin du No 66 rue Royale, au No 16 de la même rue, bâtisse de l'ancienne poste. 22 sept—1m

Extrait de Caldwell.

UNE HUILE qui rend aux cheveux leur couleur primitive. Aucun lavage de tête n'est nécessaire.

A vendre par

O. N. MORISON,
Importateur et droguiste en gros,
No 12 de la rue des Magasins.
Dr JAMES SYME,
Droguiste en gros et en détail,
No 139 de la rue du Canal.

Et au dépôt de

FELIX SARON
No 14 de la rue Baronne, près Canal,
Dr J. HASTINGS,
Droguiste, coin Chemin Félicité et Magasins.

Nlle-Orléans, 14 mai 1868.

EXTRAIT DE CALDWELL.

Ayant usé cette huile et, dans mes expériences, l'ayant appliqué moi-même, je reconnais que c'est un des meilleurs articles qui aient encore été présentés au public pour rendre aux cheveux leur couleur primitive. En foi de quoi j'ai signé

Signé: FELIX SARON,
Importateur de cheveux, "Southern Emporium."
G. H. CALDWELL,
Propriétaire de la patente,
Hôtel des Etrangers No 129 de la rue de Chartres.
22juil 3 f p s

INJECTION RICORD.

UN REMEDE INFAILLIBLE

Injection Ricord---Paris.

C'EST le seul remède infaillible pour
La GONORRHÉE dans toutes ses phases;
L'ÉCOULEMENT CHRONIQUE des plus obstinés,
La FLUOR ALBUS ou FLUEURS BLANCHES.

Il n'est pas nécessaire d'avoir recours à un remède interne quand on l'emploie et les personnes qui, pendant des mois et même des années ont vainement essayé de tout, peuvent être sûres d'une guérison rapide et radicale.

La préparation Ricord soulage immédiatement les personnes atteintes des flueurs blanches, mal si commun dans les climats chauds.

AVERTISSEMENT.—L'enveloppe du véritable remède porte la signature de RICORD et les mots INJECTION RICORD, PARIS soufflés dans le verre. La même inscription se trouve sur la capsule.

MAUNSELL & BOGEL,
7 août— Agents pour la vente en gros

VERMIFUGE

DE

B. A. FAHNESTOCK,

LE REMEDE LE PLUS EFFICACE

POUR LES VERS.

Le meilleur remède qui ait jamais été inventé.

LES membres les plus distingués de la Faculté y ont recours avec la plus grande confiance, et beaucoup de médecins, surmontant leurs préjugés, ont donné avec plaisir des certificats qui en constatent la supériorité. On s'en sert beaucoup pour la simple raison que

On n'a rien inventé qui puisse le remplacer.

Et on l'administre sans crainte parce que tout le monde sait qu'il ne peut pas faire de mal. Le public le connaît depuis près de QUARANTE ANS et a pu en voir la supériorité dans des milliers de cas, dans toutes les parties du monde.

Il est du devoir des pères et mères de veiller sur la santé de leurs enfants et de se pourvoir de ce précieux remède.

Regardez bien les initiales et faites en sorte d'acheter le véritable

"VERMIFUGE DE FAHNESTOCK."

F. P. DUCONGÉ, Agent,
11sept—1an rue de Chartres, No 39, Nlle-Orléans.

80........RUE DU CANAL..........80

AGENCE DE

Fusils Anglais et Français.

—EN MAIN—

Un Assortiment Complet.

ARTHUR OLIVIER,
80, rue du Canal.
17 sept—3m (Au Premier.)

Café Napoléon

OUVERTURE AUJOURD'HUI du magnifique salon de Lager Beer au No 32 de la rue Royale,

CAFÉ NAPOLÉON,

(ancien Restaurant Galpin)—Le soussigné n'épargnera rien pour faire de son salon l'égal des meilleurs établissements de ce genre à la Nlle-Orléans. Des garçons attentifs et polis y serviront aux amateurs, de la bière, des vins et toute espèce de liqueurs de choix. Le patronage du public est respectueusement sollicité.

3 sept—1m JNO. STRAUGHAN, Propriétaire.

L. CRESSON,

PEINTRE,

103 et 105 rue Bourbon, près l'Opéra,

Tient un magasin de PAPIER PEINT pour tenture et décoration, ainsi d'ARTICLES DE PIÉTÉ. Images, chapelets, gravures, tableaux, &c. &c. Il se charge de la pose des papiers, ainsi que des ENCADREMENTS, des travaux de peinture, dorure, décors, &c.

AMUSEMENTS.

ACADEMIE DE MUSIQUE.

SPALDING & BIDWELL, Propriétaires et Directeurs

LE public est informé que l'administration a conclu des arrangements, pour quelques représentations seulement (la première a lieu SAMEDI, à midi), avec le Professeur HASELMAYER (le merveilleux escamoteur et musicien d'Europe).

Les célèbres ILL. SIONS NECROMANTIQUES.—La nouvelle merveille musicale appelée STALOCARPE inventée par le Professeur.—Les étonnants SERINS, et nombre de cœtera.

Voir les petites affiches. 30 sept—

INSTITUTIONS

Université de la Louisiane.

DEPARTEMENT MEDICAL.

A. H. CENAS, D. M., Prof. des Obstétrique.
JAMES JONES, D. M., Prof. Obstétrique.
WARREN STONE, D. M., Prof. de Chirurgie.
T. G. RICHARDSON, D. M., Prof. d'Anatomie.
SAMUEL M. BEMIS, D. M., Prof. de Pratique de la Médecine.
STANFORD E. CHAILLÉ, D. M., Prof. de Physiologie.
FRANK HAWTHORN, D. M., Prof. Materia Medica.
JOSEPH JONES, D. M., (ci-devant de l'Université de Nashville), Prof. pro. tem. de Chimie.
W. C. NICHOLS, D. M. et C. J. BICKHAM, D. M., démonstrateur d'anatomie.

Le trente-unième cours annuel commencera le 16 novembre et se terminera le deuxième samedi de mars suivant. Des "lectures" préliminaires auront lieu tous les jours, à l'Hôpital de Charité, à partir du 19 octobre. Les salles d'anatomie s'ouvriront le 25 octobre.

Une salle de pratique est attachée à chaque chaire de professeur. Les étudiants pourront y observer les faits mentionnés dans le cours.

Les membres de la Faculté sont médecins et chirurgiens de l'Hôpital de Charité et instruisent les élèves, chaque jour, au chevet des malades.

Prix—Pour tous les cours, $140; matricule $5; anatomie pratique, $10; grade, $30. Paiement d'avance.

Pour plus de détails, s'adresser à
T. G. RICHARDSON, D. M., Doyen.
11 aout—3m—MJD

Co'lége Jefferson Ste-Marie,

Paroisse St-Jacques, Lne.

LA session prochaine de ce collège commencera le 1er octobre. Les Pères Maristes qui le dirigent sont à même de donner à leurs élèves une éducation française, anglaise, mathématique et classique complète.

PRIX—payable d'avance—$20 en or, (ou son équivalent) pour mi-session de cinq mois.

Pour plus de détails, s'adresser au président ou à MM. Foursine et Cie., rue Natchez, Nlle-Orléans.

18 oct 2m D M J

Institut St-Charles,

DIRIGÉ PAR Mme CLARA LEFRANC.

PENSIONNAT ET EXTERNAT

POUR LES JEUNES DEMOISELLES.

104 et 106 rue Bourbon.

LA réouverture des classes dans cette Institution a eu lieu le 1er septembre.

Aux professeurs de musique, et si favorablement connus, attachés à l'institution, la directrice vient d'adjoindre M. Eugène Prevost, à qui elle a confié le solfège, l'harmonie et le chant.

Cet éminent professeur commencera ses cours le 1er octobre. Les jeunes personnes qui ne sont pas élèves de l'Institut seront admises à ces cours.

Pour les conditions, et pour les prospectus s'adresser à la Directrice, ou par lettre, boîte de la Renaissance, lettre H. 20sept

INSTITUTION LOCQUET.

PENSIONNAT et EXTERNAT de DEMOISELLES

Nos 212 et 214 rue St Charles, et 201 rue du Camp.

Mlle M. A. BURR...................Principale.

LA vingt-cinquième année scolaire de cette Institution commencera MARDI, 1er septembre 1868.

Les élèves trouveront dans cette école les moyens d'acquérir une connaissance approfondie du Français, de l'Anglais, de l'Espagnol du Latin et de la Musique.

Le département primaire annexé à l'école est confié aux professeurs expérimentés qui dirigent les cours supérieurs, et l'instruction des élèves y est soignée avec la même sollicitude.

Pour plus amples détails, on est prié de s'adresser à Mlle Burr au local de l'Institution, où on pourra également se procurer la liste des professeurs et des élèves, ou par lettre à la Poste, Boîte fermée No 124.

15 aout 3m—3 par sem

COLLEGE COSMOPOLITE,

DIRIGÉ PAR CH. CARON,

Rue du Canal, 239.

PENSIONNAT ET EXTERNAT—Classe du jour, de 9 heures à 3 h. pour les garçons; classe du soir, de 4 à 9 heures pour les grandes personnes.

Enseignement: L'anglais, le français, l'allemand, l'espagnol, le calcul, la tenue des livres, l'écriture et toutes les connaissances usuelles.

19mai—1an.121

PENSIONNAT ET EXTERNAT

DE DEMOISELLES,

Sous la direction de Mme CENAS,

à l'angle des rues Esplanade et Claiborne.

La session régulière commencera le 1er septembre. Le cours comprend toutes les branches d'une éducation française et anglaise complète. La musique est l'objet d'une attention particulière. 2 aout—3m

ECOLE DE MUSIQUE

Pour Jeunes Enfants et Demoiselles.

LA classe de SOLFEGE, dirigée dernièrement par Mme Boyer et Magloni, sera continuée par Mme Magloni, rue de la Commune No 250, entre Remparts et Bassin. La réouverture du cours est fixée au 15 septembre. Jours de leçon: les lundis, mercredis et vendredis dans l'après midi. Prix $3 par mois par enfant.

15 sept—1m

INSTITUT ST-LOUIS

POUR LES DEMOISELLES,

Dirigé par Mme E. LA VILLEBEUVRE, SUCCESSEUR DE Mme DERON,

No 275, rue Dauphine, entre Ursulines et Hôpital

On peut, pour plus de renseignements, se procurer de prospectus à l'établissement. 2'aout—1an

Collège Classique et Commercial.

133, RUE DU QUARTIER,

entre Remparts et Bourgogne.

Directeurs: EDW. C. HAYDEL—CHS. SLETON.

CE collège, dont l'ouverture a eu lieu le 1er septembre, compte déjà un grand nombre d'élèves. Il ne se recevra qu'un nombre limité de pensionnaires qui seront l'objet des soins les plus assidus.

Cours Classique et Commercial complet en anglais et en français. 6sept—1m.

M. ALBERT FABRE, ex-surintendant des Ecoles Publiques du Deuxième District de la Nouvelle-Orléans offre ses services au public comme professeur des Langues anciennes et modernes, et des Sciences Mathématiques et Physiques. Les personnes qui désireraient traiter avec M. FABRE sont priées de s'adresser au bureau de l'Abeille, 73, rue de Chartres. 19juillet—

Institution St-Joseph.

LE soussigné ouvrira vers la fin de ce mois à l'angle des rues St-Philippe et Prieur, sous le nom d'Institution St-Joseph, une école à l'usage des garçons blancs. L'enseignement comprendra l'anglais, le français, les mathématiques, la calligraphie, l'histoire et la géographie. Prix, pour les commençants, $3 par mois; pour ceux qui sont au-dessus de ces, $4. Classes du soir, de 6 à 8 heures. S'adresser au soussigné, au local de l'école.

19 aout—1m ADELARD JOURDAN, Directeur.

Externat pour les Enfants des Deux sexes

Dirigé par Mlle C. CHAPUIS,

Rue Royale, No. 128, entre les rues Toulouse et St-Louis. (vis-à-vis l'établissement Moreau.)

MLLE C. CHAPUIS a l'honneur d'annoncer aux parents de ses élèves et au public en général que la réouverture de son école est fixée au 1er septembre. Le local est spacieux et bien aéré, et une vaste cour permet de réserver un endroit séparé pour la récréation aux enfants de l'un et l'autre sexe. L'anglais, le français et la musique y sont enseignés avec le plus grand soin et à des prix modérés et en rapport avec la position de chacun. Mlle CHAPUIS remercie les familles du bienveillant patronage qu'elles lui ont accordé jusqu'à présent et sollicite la continuation de la même bienveillance. 31 aout—1mo

INSTITUT ST-VINCENT.

CET institut dirigé par les Frères Chrétiens et situé sur l'Avenue Napoléon, entre les rues Magasins et Camp, s'ouvre de nouveau LUNDI, 31 aout.

Les parents qui désirent faire donner à leurs enfants une éducation solide et chrétienne et profiter des avantages qu'offre cet Institut si avantageusement connu, sont invités à ne pas tarder à les y envoyer, ce premier temps étant toujours d'une haute importance.

Conditions—(Paiement d'avance.)

Classe préparatoire, par mois................$4 00
" intermédiaire, "................5 00
" supérieure, "................6 00

Pour les détails, s'adresser à l'Institut.

Les personnes qui ont peu de moyens et voudraient cependant que leurs enfants fussent instruits par les Frères Chrétiens ont l'occasion de les envoyer à la nouvelle et grande école de Paroisse du coin des rues Chesnut et Jena, où l'on pourra facilement s'entendre sur les conditions. 27aout—1m

INSTITUT D'ORLEANS

Pensionnat et Externat

DE DEMOISELLES

Dirigé par Mme FARNET.

99 .... Rue Toulouse .... 99.

LA session régulière commencera Mardi 1er septembre. Les cours se font en anglais et en français. La musique est l'objet d'une GRANDE ATTENTION.

25aout—1m

INSTITUTION DERON.

INTERNAT ET EXTERNAT POUR LES JEUNES GENS.

No. 283, Esplanade, enseignure Prieur. Cours Elémentaires et Supérieurs, en anglais et en français

Langues Etrangères, Dessin, peinture, musique, etc. Classes du soir (tenue des livres comprise) de 6 à 7 et de 7 à 8.

La reprise régulière des études aura lieu le 1er septembre prochain 16 aout—6m

Collége Commercial de la Louisiane

RUE CARONDELET, No 34,

Coin Gravier, Nouvelle-Orléans,

(Ayant une charte de la Législature de la Louisiane.)

LE Professeur A. D. Y. HENRIQUES, A. M., auteur du "Calculateur moderne de commerce," Président; E. S. MONTGOMERY, professeur de Calligraphie, Vice-Président.—Ce Collège est ouvert et les jeunes gens y trouveront tous les avantages d'une éducation commerciale complète. L'écriture, la tenue des livres, les calculs de commerce, américain et étranger, une méthode de calculs abrégée venant d'être publiée. Les lois et les usages de commerce sont les principales études de cette Institution. Les leçons d'écriture d'ornement ne coûtent rien en sus et en supplément. Pour les conditions et les détails, s'adresser au bureau du Collége. 14 aout—

INSTITUTION CARNATZ,

267, au coin des rues Prytania et Première.

PENSIONNAT ET EXTERNAT POUR DEMOISELLES.

L'ANNÉE scolaire de 1868-69 commencera le 1er septembre 1868.

Cette institution est située dans un endroit salubre et retiré et jouit aux avantages d'un local spacieux ceux des frais ombragés d'un vaste jardin. L'enseignement y est confié à un corps de professeurs éminemment compétents et il embrasse les sciences, les langues et tous les arts d'agrément enseignés dans les meilleurs établissements d'éducation. Pour les conditions, voir les circulaires ou s'adresser à l'institution.

12aout 6m

COLLEGE PASSE CHRISTIAN.

PASSE CHRISTIAN (MISSISSIPPI.)

Incorporé en 1866, par la Législature d'Etat, Et dirigé par les Frères Chrétiens.

L'année académique commence le premier lundi d'octobre et termine à la fin de juillet.

Le Passe Christian étant reconnu depuis de longues années, comme le lieu favori et fréquenté durant la saison d'été, par la bonne société de la Nouvelle Orléans et du S. O. il est superflu de s'étendre sur la beauté du site et la salubrité de cette localité.

Les études comprennent toutes les branches importantes enseignées dans les meilleurs collèges du pays.

Les termes doivent être invariablement payés d'avance.

La pension, le blanchissage et les frais de médecin, (pour un terme de cinq mois): $165

Admission (qu'on ne paie qu'une fois), et vacances au collège: $60.

La musique et le dessin se paient séparément.

Un dépôt de $25 doit être fait pour les dépenses incidentes, les livres, etc. Le surplus sera remboursé.

Pour plus amples informations, s'adresser à l'Académie de Ste-Marie rue Poeyfarre, à la Nouvelle-Orléans, ou au Frère ISAIAH, Passe Christian (Miss.)

7 aout—3m

Dr. D. DURAC

De la Faculté de Montpellier,

Et de la Nouvelle-Orléans.

A L'HONNEUR d'informer le public de la Nouvelle-Orléans qu'ayant quitté la paroisse Lafourche, où il pratiquait depuis quinze ans, il vient de s'établir à la Nouvelle-Orléans, où il a ouvert un cabinet de consultations à l'angle des rues Dumaine et Bourgogne.

CONSULTATIONS de 11 heures A. M. à 2 heures P. M. tous les jours, le dimanche excepté. CONSULTATIONS GRATUITES POUR LES PAUVRES le dimanche, de midi à 3 heures 28sept—1m

Meubles de seconde main.

LE soussigné donne les prix les plus élevés de toute espèce de meubles de seconde main.

P. DÉJAN,
(au magasin de meubles),
Au coin des rues Dauphine et Quartier,
12 sept—1m

TRAITEMENT

DES MALADIES SECRÈTES

ET

DE LA PEAU.

Syphilis, Gonorrhée, Ulcérations, Engorgements, Dartres, Eczéma, Scrofule, Scorbut, etc., etc.

S. GAUDUC,

Pharmacien de l'Université de Paris, Rue Conti et Bourbon.

ANNONCES POLITIQUES.

Bureau des Inspecteurs.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Salle No 7 de l'Hôtel-de-Ville,
Nouvelle-Orléans, 25 septembre 1868.

LES BUREAUX D'ENREGISTREMENT

—POUR LA—

PAROISSE D'ORLEANS,

SERONT OUVERTS LE

Vendredi, 25 Septembre 1868,

AUX ENDROITS SUIVANTS:

Premier Ward.

Rue Race, coin Annonciation. Inspecteurs—G. P. HOUGHTON, WM. McCUBBIN, J. H. MEILLEUR.

Deuxième Ward.

Promenade Triton, coin de la rue Baronne. Inspecteurs—SETH W. LEWIS, J. C. KERSHAW, E. GIFFORD.

Troisième Ward (Devant)

No 113 rue St-Charles, près Poydras, pour tous ceux qui résident à l'Est de la rue des Remparts. Inspecteurs—JULIUS A. NOBLE, THEO. LIPSHUTS, CHAS. CHEVALIER.

Troisième Ward (Derrière.)

No 166 rue Liberty, près Perdido, pour tous ceux qui résident à l'Ouest du centre de la rue des Remparts. Inspecteurs—JAMES NEWTON, MARTIN DEE, J. P. KEATING.

Quatrième Ward.

Encoignure des rues Conti et Tremé. Inspecteurs—M. H. HANMORE, JOHN GERRARD, THEO. MARTIN.

Cinquième Ward.

No 139 rue Bourgogne, entre Toulouse et St-Pierre. Inspecteurs—A. ROUGELOT, L. A. SNAER, L. D. LARRIEU.

Sixième Ward.

Salle de l'Economie, rue des Ursulines entre Marais et Villeré. Inspecteurs—ALCIDE LEWIS, A. L. YOUNG, JOHN SCHULZ.

Septième Ward.

Rue des Français, entre Levée et Chartres. Inspecteurs—ARNOLD BERTONNEAU, W. H. GREENE, E. J. BARKDULL.

Huitième Ward.

No 461, rue Victoire, entre Champs-Elysées et Marigny. Inspecteurs—JOHN McWHORTER, HENRY SCHULTZ, J. DOMINGUON.

Neuvième Ward.

No 168 rue Front Levée, entre Montégut et Clouet. Inspecteurs—W. C. KINSELLA, JOHN MINITER, W. J. MOORE.

Dixième Ward.

Encoignure des rues St-Thomas et Joséphine. Inspecteurs—WM. BURROUGHS, O. L. SMITH, JOHN DRIVER.

Onzième Ward.

No 835 rue des Magasins, entre Septième et Huitième. Inspecteurs—ROBERT MORRIS, D. F. SIMPSON, C. J. FOGERTY.

Alger, rive droite.

Maison Brooklyn. Inspecteurs—T. B. JOHNSON, C. L. SWEET, WM PEASE.

Les susdites personnes sont priées de déposer copie de leurs serments immédiatement, sinon il en sera nommé d'autres à leurs places.

Les bureaux seront ouverts, tous les jours, de 8 heures du matin à midi et de 2 à 6 heures du soir, les dimanches exceptés, jusqu'au soir du 21 octobre 1868.

Pour l'information du public, les limites des différents wards sont ici:

Premier Ward—De la rue Félicité à la rue Thalie.
Deuxième Ward—De la rue Thalie à la rue Julie
Troisième Ward—De la rue Julie à la rue du Canal.
Quatrième Ward—De la rue du Canal à la rue St-Louis.
Cinquième Ward—De la rue St Louis à la rue St-Philippe.
Sixième Ward—De la rue St-Philippe à rue Esplanade.
Septième Ward—De la rue Esplanade à la rue des Champs Elysées.
Huitième Ward—De la rue des Champs-Elysées à l'Avenue Lafayette.
Neuvième Ward—De l'Avenue Lafayette aux basses limites de la ville.
Dixième Ward—De la rue Félicité à la rue Première.
Onzième Ward—De la rue Première à la rue Tolédano, (hautes limites de la ville.)

Par ordre du Bureau d'Enregistrement.

WM. BAKER,
24 sept—1m Président.

AVIS.

BUREAU D'ENREGISTREMENT.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Nouvelle Orléans, 25 septembre 1868.

CONFORMÉMENT à la section cinq de la loi qui crée un Bureau chargé de surveiller l'enregistrement des électeurs de l'Etat—loi qui a été approuvée le 7 septembre 1868—tous ceux que les enregistreurs refuseront d'inscrire sur les registres ont le droit d'en appeler à ce bureau d'enregistrement.

Le Bureau annonce à ceux qui réclament que tous les appels doivent être faits par écrit, qu'il siégera les mercredis et les vendredis pour prendre connaissance des appels et donner ses décisions, et qu'il sera donné avis aux parties intéressées, quand viendra le jour d'entendre les parties intéressées.

Par ordre du Bureau
WILLIAM BAKER, Président.

Comité Central Démocrate de l'Etat

Nouvelle-Orléans, 3 septembre 1868.

Appel d'une Convention d'Etat.

LE MERCREDI, 2 du courant, à une assemblée régulière de ce comité au quartier-général démocrate de cette ville, il a été adopté les résolutions suivantes sur lesquelles L'ATTENTION DES DEMOCRATES DE L'ETAT est appelée.

Il est résolu que dans le but de remplir des vacances sur le ticket démocrate pour électeurs et remplaçants, pour électeurs de District et remplaçants qui pourraient ne pas être éligibles sous l'empire du quatorzième amendement de la Constitution, dans le but de nommer des candidats au Congrès et de se consulter sur les intérêts du parti démocrate pendant la campagne—le comité central démocrate recommande qu'une CONVENTION DEMOCRATE D'ETAT composée de délégués qui devront être élus par les démocrates des différentes paroisses de l'Etat, les différents wards de la ville de la Nouvelle-Orléans et Alger se réunisse à la Nouvelle-Orléans, le MERCREDI, 30 septembre courant.

Il est résolu que la représentation devra être conforme à la base adoptée pour la Convention qui a eu lieu, dans cette ville, en mars dernier, savoir:

Un vote pour chaque 200 votes, et un vote pour chaque fraction au-dessus du vote donné, en 1859, pour Bell, Breckinridge et Douglas.

Il est entendu qu'il sera accrédité autant de délégués que pourra le désirer chacune des paroisses.

Il est résolu que les organisateurs de paroisses et le comité de la ville et de la paroisse d'Orléans sont priés de faire élire des délégués, par paroisse, dans les campagnes, et par ward dans la ville et à Alger, et de prendre toutes les mesures nécessaires pour que la Convention se réunisse le jour fixé—le MERCREDI, 30 septembre 1868

Par ordre du Comité Central Démocrate de l'Etat.

THOS. L. MACON, Président.
THOS. STEELE, Secrétaire. 13 sept V et C

Comité Central Démocratique d'Etat.

LA réunion régulière de ce comité aura lieu tous les MARDIS SOIRS, à sept heures et demie à la salle du comité rue du Canal, No 218.

4sept— THOMAS STEEL secrétaire.

Comité démocratique de la paroisse d'Orléans.

JOS. ELLISON, Président.
S. ST-MARTIN, vice-prés. P. LABARRE, Trésorier
C. W. COLBERTSON, Secr. E. L. DUPEIRE, as. sec.

Comité Exécutif.

JOS. ELLISON, président ex-officio.
M. LARDNER, E. L. JEWELL, J. LETTEN,
W. F. HARPER, W. F. RILEY, R. C. BOND.

Comité de Finance.

JOS. ALLISON, président ex-officio.
O DUPEIRE, ARCH MITCHELL, M. W. CLONEY,
J. ZACHARIE, A. TISBOT, W. LOCKWOOD
N A LLAMBIAS, Jos LULLIA, JOHN HAAS.
W. P. DUNHAM.

Comité de Naturalisation et d'Enregistrement.

S ST-MARTIN, Présid., J H BERNOS, avocat du c
W. L. MURPHY, A SAMBOLA,
J DELANEY, J. H. HUCKINS.
28aout—aubsov.

BUREAU DES COMMISSAIRES

DE LA

DETTE CONSOLIDÉE DE LA NLLE-ORLÉANS.

Hôtel de Ville, salle No 22.
Nlle-Orléans, 12 septembre 1868.

EN vertu de l'acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé "Acte pour permettre à la ville de la Nlle-Orléans de se procurer un emprunt d'argent pour faire face aux dettes courantes approuvé le 5 septembre 1868, d'un montant de UN MILLION DE DOLLARS ($1,000,000), et conformément aux dispositions d'une ordonnance du Conseil de Ville No 1013, approuvée le 11 septembre 1868."

Des PROPOSITIONS CACHETÉES seront reçues à ce bureau jusqu'au 10 octobre 1868, à midi, pour l'achat de tout ou partie d'une série d'obligations à émettre comme suit:

500	Obligations de	$	50	chacune	payable	dans	1	an
750	do	de	100	do	do	do	do	do
150	do	de	1000	do	do	do	do	do
500	do	de	50	do	do	do	2	ans
750	do	de	100	do	do	do	do	do
150	do	de	1000	do	do	do	do	do
500	do	de	50	do	do	do	3	ans
750	do	de	100	do	do	do	do	do
150	do	de	1000	do	do	do	do	do
500	do	de	50	do	do	do	4	ans
750	do	de	100	do	do	do	do	do
150	do	de	1000	do	do	do	do	do

Les dites obligations devant être datées du 1er octobre 1868, payables au bureau du Trésorier de la ville, avec INTÉRÊT, à raison de DIX pour cent par an, divisé en coupons y attachés—Les dits coupons étant payables semi-annuellement le 1er avril et le 1er octobre de chaque année, au bureau du Trésorier de la ville ou à telle banque dans la ville de la Nouvelle-Orléans, que le Contrôleur pourra désigner.

Les propositions seront endossées "Offre pour l'achat des obligations de la ville de la Nouvelle-Orléans," et adressées à O. DeBuys, secrétaire, et elles seront ouvertes et adjugées au plus offrant, à la fin de la dite mentionnée.

Les Commissaires se réservent le droit de refuser tout ou partie des soumissions.

Bureau:

JOHN R. CONWAY, maire,
J. O. LANDRY, Contrôleur,
W. S. MOUNT, Trésorier,
JOHN A. O'BRIEN, Président du comité de finances du Conseil des Aldermen.
THOS. F. FISHER, Président du comité de finances du Conseil des Assistants-Aldermen
Pour copie conforme: O. DE BUYS,
12sept—au 1er oct secrétaire

Nattes, Nattes, Nattes

GRAND RABAIS

POUR CAUSE DE LIQUIDATION,

300 ROULEAUX NATTES de toutes couleurs; ainsi qu'un bel assortiment de marchandises sèches

A vendre par D. BLANCHARD
1er aout—3m.3ds. Rue Toulouse et Dauphine

Candi 'Barber Pole".

LES soussignés fabriquent et vendent constamment, aux plus bas prix du marché, toute espèce de CANDIS purs, en bâtons, de Candis de fantaisie, et de CONFISERIES.

NORMAN & REISS,
16 aout—3m Nos 121 et 123 de la rue Vieille-Levée.

Vermicelli, Macaroni.

TOUTE espèce de Pâtes, telles que VERMICELLI MACARONI, TAGLIARINI, LAZAGNETTI SPAGHETTI, &c, &c, constamment fabriquées et à vendre, aux plus bas prix du marché, par

NORMAN & REISS
16 aout—3m Nos 121 et 123 de la rue Vieille-Levée

Epices. Epices. Epices.

TOUTE espèce d'EPICES MOULUES—Poivre, Cannelle, Gingembre, Clou de Girofle, toujours frais, à vendre par

NORMAN & REISS,
16 aout—3m Nos 121 et 123 de la rue Vieille-Levée.

Extrait de Café,

CONSTAMMENT fabriqué et à vendre par NORMAN & REISS,
16 aout—3m Nos 121 et 123 de la rue Vieille-Levée

Café pur — Moulu et Grillé.

NOUS moulons du CAFÉ tous les jours; nous le garantissons pur et le vendrons à bon marché. Nous le grillons, pour les bateaux, promptement et à des prix raisonnables.

NORMAN & REISS,
16 aout—3m Nos 121 et 123 de la rue Vieille-Levée

JACOB OTT Entrepreneur.

RÉPARE les MAGASINS et les MAISONS de résidence.

Fait et répare les cuves.

Les ordres laissés au No 38, Cercle Tivoli, ou chez A. DURAND, coin Toulouse et Chartres, recevront une prompte attention. 16 sept—1m

VAPEURS.

NOUVELLE-ORLEANS ET ST-NAZAIRE.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

LIGNE REGULIERE ENTRE LA NOUVELLE-ORLEANS ET ST-NAZAIRE, correspondant avec les Antilles et les ports de l'Océan Pacifique.

Passage dans une cabine 1er pont avant et arrière du pont arrière de la Nlle-Orléans à St-Nazaire, $220 en or.
Passage dans une cabine 2d pont avant........ 150
Passage d'entrepont............................ 100
Les enfants au-dessous de 3 ans ne paient pas.
Les enfants de 3 à 8 paient quart de place.
Les enfants de 8 à 12 paient demi place.
Au-dessus place entière.

Les domestiques des passagers paieront les prix fixés par le tarif pour les passagers d'entrepont.

On délivre des billets d'aller et de retour aux passagers de chambre pour les voyages transatlantiques avec une diminution de $210; au prix de la double traversée, et le voyageur s'embarque pour le voyage de retour dans l'espace de six mois à partir du jour de son premier embarquement; ces billets ne pourront être cédés et aucune modification ne sera faite à la voyage de retour par les navires de la Compagnie.

La nourriture des passagers d'entrepont sera celle de la marinerie.

Une cabine à deux couchettes retenue pour l'usage exclusif d'un passager sera payée à raison d'un passage et demi.

Le steamer à roues GUYANE partira de la Nouvelle-Orléans tous les 15 de chaque mois à partir du mois de février pour le port de la Havane, afin de correspondre avec l'arrivée des grands steamers de la Compagnie Générale Transatlantique faisant les voyages entre Saint-Nazaire et Vera-Cruz

Pour passage, s'adresser chez
VICTOR PERRILLIAT, Agent,
19 janv—1an—97 27, rue de la Commune.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

Service des Paquebots-Poste de la Compagnie Générale Transatlantique, entre New-York et le Havre, touchant à Brest.

Les nouveaux et splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50, rivière du Nord:

PEREIRE, capt. Duchesne, Samedi 5 sept.
NAPOLEON III, capt. Lemarié, Samedi 19 sept.
ST-LAURENT, capt. Bocandé, Samedi 3 oct.
VILLE-DE-PARIS, capt. Surmont, Samedi 17 oct.

PRIX DU PASSAGE (compris le vin)

payable en or ou son équivalent en papier,

POUR BREST OU LE HAVRE:

Première cabine, $140. | Seconde cabine, $85.

POUR PARIS:

Y compris le billet de chemin de fer délivré à bord

Première cabine, $145 | Seconde cabine, $88.

Troisième cabine $55, et on comprenant le billet de chemin de fer, $37.

Les bagages seront marqués pour Paris,

Soins médicaux gratuits.

On peut s'inscrire ici, à la Nouvelle-Orléans, des billets de passage pour France, en s'adressant au soussigné, au lieu d'écrire ou de télégraphier à New-York.

1ncv—1tj V. PERRILLIAT, 117, rue Commune.

LIGNE INMAN,

Steamers de la Malle,

Partant du Pier No 45 North River, New-York,

TOUS LES SAMEDIS,

A UNE heure précise de l'après-midi.

Vitesse et excellents emménagements.

PREMIÈRES CHAMBRES, PAIEMENT EN OR.

A Queenstown et Liverpool, de New-York		$100
A Londres,	do	105
A Hambourg,	do	110
Au Havre et à Brême,	do	110
A Paris,	do	115

ENTREPONT, PAIEMENT EN MONNAIE COURANTE.

A Queenstown et Liverpool, de New-York		$35
A Londres		40
Au Havre et à Paris		47
A Brême ou Hambourg		45

BILLETS PAYÉS D'AVANCE, DE LIVERPOOL OU QUEENSTOWN (entrepont): $40, en monnaie courante.

Il sera fait un escompte de 10 pour cent sur les billets de premières chambres, au retour.

Nous sommes prêts à vendre des traites à vue de 1 livre sterling et au-dessus sur la "Provincial Bank" d'Irlande et des différentes succursales.

Pour plus de détails, s'adresser à
ELLIOT & McKEEVER,
3 sept— No 129, rue de la Commune.

COMPAGNIE DE VAPEURS

Hambourgeoise-Américaine,

COMMUNICATION DIRECTE ENTRE LE HAVRE ET LA NLLE-ORLEANS.

Les magnifiques vapeurs de la Compagnie SAXONIA, cap. Kier, BAVARIA, cap. Meyer, TEUTONIA, cap. Barends,

partiront du Havre chaque 4 et de la Nouvelle-Orléans chaque 10 du mois pendant les mois d'octobre 1868 à avril 1869, prenant des passagers pour la Havane, la Nouvelle-Orléans, le Havre, Londres, Southampton et Hambourg, aux prix suivants:

De Hambourg ou du Havre.		De la Nlle-Orléans au Havane.	
Première cabine	$150 00	Première cabine	$.. 00
Deuxième cabine	112 50	Entrepont	.. 00
Entrepont	50 00		

Payable en or.

De la Nouvelle-Orléans à la Havane:

Ière cabine, $.. en papier. | Entrepont, $.. en papier

Le fret de Hambourg à la Nouvelle-Orléans sera de $2 le et 11 0/0 pour le fret.

MAURY & CO.,
Agents de passage, 121 rue de la Commune.
WILLIAMS, RUPERTI & CO.,
Agents généraux, 63 rue Carondelet.
O EDERMANN, Havane.
C. B. RICHARD & BOAS,
Agents généraux de passage de la Compagnie,
25 aout—1m No 6, rue Barclay New-York

En construction le vapeur SILESIA

"Lloyd" de l'Allemagne du Nord.

Steamers de la Nlle Orléans et Brême, par la voie de la Havane et de Southampton.

Les magnifiques steamers, en fer et à hélices, du "Lloyd" de l'Allemagne du Nord,
BREMEN........................Capitaine F. Dreyer,
NEW-YORK....................Capitaine H A. Neynaber,

feront le service régulier entre la Nlle-Orléans et Brême, touchant à la Havane et à Southampton en allant et en revenant.

—Jours de Départ.—

DE BRÊME	DE LA NLLE-ORLÉANS.
BREMEN, 14 octobre,	vers le 20 novembre.
NEW-YORK, 11 novembre,	vers le 20 décembre.

Pour les détails, s'adresser à
ED. F. STOCKMEYER, Agent,
23 aout—1m Rue de l'Union, No 42.

Pour New York.

Ligne de Steamers des Marchands

Comprenant les steamers suivants, qui sont de première classe:

GEN'L GRANT, Capt. H. B. Quick.
CRESCENT CITY, Capt. Wm Weir,
SHERMAN, Capt. W. P. Henry,
GEN'L MEADE, Capt. A. W. Sampson,
UNITED STATES, Capt. Geo. L. Norton,

partant de New-York et de la Nlle-Orléans.

Le Steamer

UNITED STATES,

Commandant Geo. L. Norton,

Partira de son wharf, en face de la rue St-Louis, le SAMEDI, 3 octobre, à 8 heures P. M.

Ces steamers ont d'excellents emménagements pour Chambres...................$60 00

Un signe des bills de connaissement pour Liverpool. Pour fret ou passage, s'adresser à

WOOD, LOW & LUDWIGSEN,
Rue de la Commune, No 190.

Le steamer YAZOO suivra et partira SAMEDI 10 octobre.

Pour New York. directement.

Ligne de Steamers Cromwell, entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE Des Steamers suivants

GEO. CROMWELL,
GEO. WASHINGTON,
CORTES,
MARIPOSA.

Le steamer

CORTES,

Commandant Mereglio Nelson,

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse Le SAMEDI, 26 septembre, à 8 heures P. M.

Passage..............................$60

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à
ALFRED MOULTON,
4 mai—1a Rue Carondelet, No 61

Aux Voyageurs se rendant au Nord.

La route la plus économique et la plus agréable pour aller à

NEW YORK

PAR LA VOIE DE SAVANNAH.

Prix du Billet: $48.50.

Aucun prix extra pour les repas et les chambres sur les steamers suivants, qui sont de premier ordre et composent les lignes:

Atlantic U. Mail SS. Co.'s Line.

HERMAN LIVINGSTON,
GENERAL BARNES.

Ligne Murray. Ligne Empire.
LEO, SAN SALVADOR,
CLEOPATRA. SAN JACINTO.

Jusqu'au 1er août, ces steamers partiront de Savannah le

MERCREDI et le SAMEDI.

Après le 1er août, ils quitteront Savannah, comme d'habitude, le

MARDI, le JEUDI et le SAMEDI.

Ces steamers ont de meilleurs emménagements que tous les steamers de la côte du Sud et offrent tous les avantages que peuvent désirer les familles et les voyageurs.

La route est comme suit: On s'embarque sur les steamers de Morgan qui vont à Mobile et on se rend au chemin de fer qui va de Montgomery à Colombus, Macon à Savannah, et de là à New-York par l'un de ces steamers. Il y a de beaux chars de nuit sur tous les convois.

On se rend de la Nlle Orléans à New-York en cinq jours et demi.

C'est la route la plus économique et la plus agréable. On donne un billet pour le voyage jusqu'à Savannah.

Les voyageurs qui désirent prendre le steamer du mercredi soir doivent partir de la Nlle Orléans le dimanche, et ceux qui désirent prendre le steamer du samedi doivent partir le mercredi.

Pour les billets jusqu'à New-York, s'adresser au Bureau No. 104 de la rue de la Commune.

GEO. A. McCLESKEY,
20 juin—3m Agent général.

POUR LES VILLES DE BAINS,

Baie St-Louis, Passe Christian, Mississippi City, Biloxi, Ocean Springs et Pascagoula.

Le beau steamer favori et à basse pression, CREOLE, capitaine Jos Mc C. Baker, fera le service régulier, comme suit: les LUNDIS et les MERCREDIS, à l'arrivée du convoi de 9 heures du matin du chemin de fer Pontchartrain; les MERCREDIS, allant jusqu'à Pascagoula; les SAMEDIS, à l'arrivée du convoi de 2 h. P. M.

Retour—Il partira d'Ocean Springs le DIMANCHE et le MARDI matin; de Pascagoula, le JEUDI, à 10 heures du matin.

Les voyages seront réguliers à moins de mauvais temps ou de basses eaux.

PETER MARCY, agent,
20juillet—3m No 176 de la rue de la Commune

Compagnie de paquebots quotidiens de la Nlle-Orléans et de Mandeville—Pour Mandeville, Lewisbourg, Madisonville et Covington.

Le beau steamer CAMELIA, sous la direction et basse pression, de la malle des Etats-Unis, capitaine W. L. Comber.

La CAMELIA se relie au steamer WEMONA qui va jusqu'à Covington. Il part tous les jours sauf le samedi, Les LUNDIS et les JEUDIS, à l'arrivée du convoi de midi.

Les MARDIS, les MERCREDIS et les VENDREDIS, à l'arrivée du convoi de deux heures.

Les SAMEDIS, à l'arrivée du convoi de 3 heures Il y aura EXCURSION tous les Dimanches. Le steamer partira à l'arrivée du convoi de 6 heures et quart et sera de retour en ville à 6 heures du soir. Le convoi de sept heures du soir.

Le service se fera régulièrement à moins de mauvais temps ou de basses eaux.

COHEN H. SORIA, agent,
Rue de l'Union, Nos 14 et 29

N. B.—Afin d'éviter les délais, il faut que le fret se trouve au chemin de fer une heure avant le départ du steamer.

WASHINGTON EXCHANGE,

RUE ST-CHARLES, No 19,

Nouvelle-Orléans,

entre les rues Commune et Canal,

D. M. STELLA,
8 fév—1an Propriétaire.

TRAITEMENT SPECIAL

DES MALADIES CHRONIQUES,

LE Docteur A. De SAUSSET se charge, à forfait, des maladies anciennes, telles que: maladies secrètes (fleurs blanches, blennorrhées, ulcères), Rhumatisme, Goutte, Dyspepsie, Chlorose, Maladies de Foie, des voies urinaires et de la Surdité.—Cabinet de consultations, coin Bourbon et Orléans, tous les jours, de midi à 1 heure. Résidence, rue d'Orléans, No 76. 14 janv—1an

FONDERIE DE LEEDS

[ETABLIE EN 1825,]

Au coin des rues Delord et Foucher.

NOUS annonçons à nos amis et au public que nous sommes prêts, comme par le passé, à faire des MACHINES A VAPEUR, des Bouilloires, des Moulins à sucre, des Chaudières à sucre, des Machines à décortiquer, des Moulins à scie, des Presses à coton, des Vis de Howell, des Bouches à fourneaux, des Grils; à exécuter toutes sortes de travaux d'habitation, de bateaux à vapeur et à faire toute espèce de Machines pour le Sud.

14 sept—1an LEEDS & Co.

Pour Cincinnati et Louisville.

Sur de départ, VENDREDI, à 5 heures P. M., positivement.

Pour CINCINNATI, LOUISVILLE et tous les ports intermédiaires. Le beau bateau neuf ALASKA, capitaine, F. J. Oakes — Commis, W. G. Voris, arrive ainsi qu'il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à A. BRITTON & Co.,
er oct—2f No 90 de la Commune.

Pour les Attakapas.

Départ SAMEDI, 3 octobre, à 5 heures P. M.

Pour les Attakapas.—Le bateau à vapeur FERALBO, capt. J. F. Panna, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus, pour les Attakapas directement. Il prendra du fret ou des passages pour Patterson ville, Centreville, Franklin, Charenton, Jeanneretts, la Nile-Ibérie, Fausse Pointe, St-Martinville, Pont Breaud, et tous les points intermédiaires du Bayou Tèche et de la Rivière Atchafalaya. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

L. GREVEMBERG, No 60 rue Vieille-Levée,
JAS LEAKE, agent, No 19, rue de la
3 sept—6f Nlle Levée.

La Côte et Bayou Sarah.

Paquebot entre la Nouvelle Orléans, la côte et le Bayou Sara—Deux départs par semaine.

Le steamer LAFOURCHE, capitaine S. Hemo (J. J. Brown, commis) partira de la Nlle-Orléans tous les MARDIS, à 5 heures P. M., et tous les SAMEDIS, à 10 heures A. M., (à dater du mardi, 15 septembre 1868). Il partira de Bayou Sara tous les MERCREDIS et DIMANCHES au soir. Pour fret ou passage, s'adresser à bord 12 sept—

BAYOU SARA—Paquebot deux fois par semaine—Partant tous les DIMANCHES, à 5 heures du matin, et tous les MERCREDIS à 5 heures du soir, pour le Bayou Sara. Baton Rouge et tous les points intermédiaires de la côte, le paquebot à passagers, du marchand Gray Eagle, capitaine V. H. Barance, partira comme il est dit; et à SON RETOUR quittera le Bayou Sara tous les JEUDIS et LUNDIS soirs. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JAMES LEAKE,
9 sept—1m 19, Nouvelle-Levée.

LE bateau à vapeur sont hebdomadaire de la Nouvelle-Orléans, de la côte et de Bayou Sara, Nina Simmes, capitaine W. R. Greathouse, commis J. A. Comstock aidé de MM. O. Landry et E. Fortin, quittera Nouvelle Orléans tous les LUNDIS à 5 heures P. M. et tous les VENDREDIS à 10 heures du matin, à partir de vendredi prochain, 4 septembre 1868. Il quittera Bayou Sara tous les MARDIS et tous les SAMEDIS soir. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à E. O. MELANÇON,
31août No 11 de la rue Conti

La Côte et le Bayou Lafourche

Paquebot régulier de la Nlle-Orléans, de la côte et de Lafourche—Trois voyages par semaine.—Le bateau à vapeur THOMAS POWELL, d'un faible tirant d'eau, capitaine, commis T. Nicolle, part de la Nlle-Orléans tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS, à 10 heures. Il descend la côte, dans le jour, tous les Mercredis, Vendredis et Dimanches. Les planteurs peuvent être assurés que le POWELL continuera le service.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord.
22n-ye—1m.

Bateau régulier de la Côte et du Bayou Lafourche.

Le bateau à vapeur FLICKER, capitaine Jos. F. Ancoin, commis F. A. Charlot, part de la Nouvelle-Orléans, tous les MARDIS à 5 heures du soir et les SAMEDIS à 10 heures du matin. Il est de retour les LUNDIS et les JEUDIS pendant le jour. Le Samedi, le bateau traînera Lockport.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord 2 juin—1m

NATCHEZ.

Paquebot de Natchez—Jour de départ, les MERCREDIS et les SAMEDIS, à 5 heures P. M.

Le beau bateau à vapeur W. FD WAGONER, capitaine W. B. Richardson, commis J. C. Libano, partira pour Natchez, tous les MERCREDIS et SAMEDIS, à 5 heures P. M. GEO. D. MITE, agent,
Mouvl— No 17 de la rue Tchoupitoulas.

Chemin de fer de Memphis et de Charleston.

Ligne rapide de fret entre

LA NLLE-ORLEANS ET

GRANDE JONCTION,	MACON,
NASHVILLE,	LYNCHBURG,
CHATTANOOGA,	PETERSBURG,
ATLANTA,	NORFOLK,
ROME,	RICHMOND,
AUGUSTA,	BALTIMORE,
CHARLESTON,	PHILADELPHIE,
NEW-YORK,	

Et tous les points intermédiaires de la ligne.

On donne des connaissements pour tous les points.

Les réclamations pour pertes, avaries ou prix excessifs se règlent aux points de livraison.

Les expéditeurs ne paient ni assurance, ni charroi, ni expédition, ni commission.

Les prix sont toujours aussi bas que les plus bas.

Pour plus de détails, s'adresser au bureau, au-dessous de la Salle St Charles, ou à la bâtisse de la Poste de la Nouvelle-Orléans.

D. H. FEGER,
Agent général, pour le Sud, du Chemin de fer de Memphis et de Charleston.
16 sept—1m

TAUX DU FRET

ENTRE

La Nouvelle-Orléans

NEW-YORK, BOSTON, PHILADELPHIE et tous les points du Nord et de l'Est par la voie des Grands Chemins de fer de la Nile-Orléans, de Jackson et du Nord et du Mississippi Central, &c.

Chemins de fer d'ici à tous les points.

Aucune assurance n'est nécessaire.

Les connaissements sont signés et les taux garantis pour tout le parcours.

Bureau du Grand Chemin de Fer de la Nlle-Orléans, de Jackson et du Nord.

Nlle-Orléans, 1er juillet 1868.

Les expéditeurs sont informés que nous transportons en ce moment le fret de la Nlle-Orléans à New-York, Boston, Philadelphie, &c. à très bas prix, et que cette route leur offre tous les avantages sur la voie de mer.

Pour plus de détails, s'adresser au Dépôt, rue Calliope, ou au bureau de la Compagnie, No 64 de la rue Carondelet.

T. S. WILLIAMS,
Surintendant général.
JAMES YONGE,
Agent général pour le fret. 4 juil—3m

Grand Chemin de fer de la Nlle-Orléans, de Jackson et du Nord.

UN convoi de passagers part, tous les jours, à 5 h. 30 P. M. et ne relie avec des convois allant à Vicksburg et Meridian. Il se relie également avec le chemin de fer Mississippi Central allant au Nord et à l'Est. Des convois dits "accommodation" partent, le dimanche, à 7 h. 30 du matin, tous les jours (le dimanche excepté), à 4 h. 30 P. M. Le convoi qui part, le dimanche, arrivent tous les jours, à 10 h. 30 du matin.

Les billets d'excursion pour la saison d'été sont en vente au bureau des billets, en face de l'hôtel St-Charles. Convois allant au Nord et les convois de lundi allant au Sud.

Les convois arrivent tous les jours, à 3 h. 30 P. M.

L'exprès du Sud part tous les jours (le dimanche excepté) à 6 h. 30 A. M.

T. S. WILLIAMS,
Surintendant général,
ED WARE,
Agent général pour les passagers,
JAMES YONGE,
31mai—3m Agent général pour le fret.

GRAND CHEMIN DE FER

DE LA

Nlle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nlle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY du chemin de fer partira, du pied de la rue Ste-Anne, en face de la Place Jackson tous les jours, à SEPT HEURES ET DEMIE A. M. et relie un CONVOI DE PASSAGERS qui part d'Alger à 8 A. M.

Les expéditeurs et consignataires de fret, en préviennent la Compagnie de Transfert de la Nlle-Orléans, au coin des rues Camp et Commune, pouvant faire recevoir et faire livrer leurs marchandises, dans une partie quelconque de la ville, à des prix réduits.

Le fret pour les stations du chemin, pour les débarcadères du Tèche, et à livrer à la Nlle Ibérie ou St-Martinville, est reçu tous les jours (les dimanches exceptés) de 7 heures du matin à 5 heures du soir, au pied de la rue Ste-Anne.

Le fret pour tous les points du Bayou Lafourche, en Labadieville et Lockport, pour le Canal Bœuf et pour Houma, sera reçu et transporté par les stations de Raceland, Lafourche et Terrebonne, aux taux de bateau à vapeur pour toute la route.

Tout fret pour le Texas doit être payé au moment de l'embarquement, et le fret pour l'intérieur doit être payé aux livraisons.

G. W. R. BAYLEY,
1erdec— Surintendant.

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de l'Etat de la Louisiane.

COIN DES RUES CARONDELET ET COMMUNE.

Nouvelle-Orléans, 14 septembre 1868.

CONFORMÉMENT à l'article Quatre de la Charte de cette Compagnie, avis est par le présent donné qu'une élection de Treize Directeurs aura lieu au bureau de la Compagnie, Lundi le 28 courant, entre 10 heures A. M. et 2 heures P. M.

12 sept—1M L. W. BAQUIÉ, Secrétaire.

'Chaux du Cap de Richards,"

Manufacturée dans les carrières de marbre.

NUL autre que lui n'a le droit d'employer cette marque commerciale: "RICHARDS CAPE LIME". Cette chaux est d'une qualité particulière bien connue et fort appréciée depuis 16 ans pour la maçonnerie, la fabrication du sucre et d'autres procédés industriels. Il y en a toujours un assortiment, qu'on peut avoir à son chantier de marbre, 147 rue de la Douane entre Dauphine et Bourgogne.

3sept—3m NEWTON RICHARDS.

Chaux de l'Alabama à vendre.

JE reçois constamment de la Chaux de l'Alabama que j'offre, au plus bas prix du marché, en lots au gré des acheteurs. Cette chaux est supérieure à toutes celles qui se vendent ici et on ne saurait en trouver d'aussi bonne pour les corniches, le fini et la fabrication du sucre.

SAMUEL JAMISON,
7juil—3m Rue Carondelet, No 68.

Moulin à riz—Moulin à riz.

NOUS étant assuré les services de M. PETER McKINLAY, inventeur du meilleur pilon à riz qui ait, depuis trente ans, construit, érigé et dirigé des machines à riz, nous sommes à faire, avec surveillance, toutes les machines qu'exige la préparation du riz pour le marché et à fournir les devis, &c. nécessaires.

On peut voir, à notre établissement, un modèle de la machine (patentée) à vanner le riz, de McKinley. Cette nouvelle invention contient aux personnes qui veulent le riz pour leur propre consommation.

LEEDS & CO.
4a—6m Au coin des rues Delord et Foucher

AGENCE GENERALE

DE MM. FOLSCH & CO, Marseille.

PORTO,
Madère, Sherry, Vin de Marseille,
Cognac, Vermouth, Anisette,
Curaçao, Marasquin

Liqueurs assorties,
Vins rouge en caisse fins et ordinaires,
do blanc do do
do do en barriques de
do rouge do do

Sardines, Fruits conservés, Huile de Fenouil et Sacquet, Huile de Piquiol, Olives, Fromage de Gruyère, Fromage Allemand, Truffes, Dattes, Figues, Raisins, Amandes, Citrons.

Des ordres seront reçus pour l'importation directe.

E. BARRIERE, Seul Agent,
8 juil—3m No 22 rue Natchez.

JACOB OTT Entrepreneur.

RÉPARE LES MAGASINS

et les

MAISONS DE RÉSIDENCE.

Fait et répare les Cuves.

Les ordres laissés au No 38, Cercle Tivoli, ou chez M. L. DURAND, coin Toulouse et Chartres, seront exécutés avec promptitude. 19 nov—1an

BOIS DE CONSTRUCTION,

GEORGE MERZ,

MOULIN A SABOTER ET CHANTIER DE BOIS DE CONSTRUCTION.

Au coin des rues Toulouse et Robertson, Vieux Bassin.

DU Bois préparé et bois, des Chassis, des Jalousies, des Portes et toute espèce de Matériaux de construction sont offerts au commerce au plus bas prix.

Les ordres d'expédition sont l'objet d'une attention particulière. 19 juillet—1an

MALADIES DES YEUX.

LE Dr. HOMBERGER, ancien chef de clinique du Dr. Sichel, à Paris se occupe exclusivement du traitement médical et chirurgical des maladies des yeux.

Consultations de 11 à 2 heures au No 146, rue Canal. Consultations gratuites les samedi, de 2 à 4 heures. 18 nov—1an—

LA

COMPAGNIE NATIONALE

DE

TÉLÉGRAPHE.

UNE NOUVELLE ENTREPRISE, portant le nom de

"Compagnie Nationale de Télégraphe," a été organisée. Elle a de précieux privilèges qui lui sont accordés par une loi récente du Congrès pour établir des lignes de télégraphe sur tous les principaux chemins de fer des Etats-Unis. Les actions seront émises sur le même principe que celles des "Merchants Union Express Company" qui vient de commencer les opérations. Il s'agit de faire en sorte que les négociants s'intéressent à la nouvelle entreprise, même pour vendre les actions que de s'amuser du commerce du pays que traversent les lignes.

Le capital doit être de

$10,000,000

représenté par $100,000 actions de

$100 au pair,

Mais le montant à payer comptant est de

$35 par actions,

et sera versé comme suit: un pour cent du montant de la souscription, et rien de plus jusqu'à ce que toutes les actions soient prises; ensuite, sur appels des Directeurs. Les versements ne devront pas excéder cinq pour cent par mois. Lorsqu'il aura été payé trente cinq pour cent de la valeur (au pair) des actions, des certificats d'actions seront émis. Ce paiement mettra dans la caisse de la Compagnie un

Capital de $3,500,000

qui suffira pour l'établissement de lignes doubles jusqu'à tous ou presque tous les points qu'ont atteints les monopolistes actuels.

Les compagnies actuelles de télégraphe du pays sont été consolidées en un énorme monopole; elles gagnent plus de six millions de piastres par an, soit cent pour cent sur le coût de leurs lignes.

Le gouvernement des Etats-Unis a reconnu l'importance du projet de la Compagnie Nationale de Télégraphe en donnant à celle-ci des privilèges qu'il n'a jamais obtenus une compagnie de ce genre. Par exemple, il n'a jamais été permis à une compagnie de construire des lignes sur tous les chemins de fer et toutes les routes de la malle. La position de la compagnie diffère de celle de toutes les compagnies qui l'ont précédée. La question de droit de passage est à jamais décidée.

Les actions de cette compagnie ne peuvent être vendues ni transférées à une autre compagnie quelconque. La loi du Congrès en vertu de laquelle cette compagnie a été organisée défend tout transfert des privilèges accordés.

Les appels de fonds—Comment ils doivent être faits.

Un pour cent des actions sera exigé au moment de la souscription, et des appels successifs qui ne devront pas excéder cinq pour cent par mois seront faits, par les Directeurs, lorsque ceux-ci les croiront nécessaires pour établir les lignes, mais il ne sera pas fait d'appel, après le paiement de cinq un pour cent, avant que la souscription couvre tout le capital.

Capital nécessaire pour le moment.

La Compagnie croit qu'il suffira de trente-cinq pour cent du capital pour construire et établir complètement

25,000 milles de Télégraphe

qui relieront entre eux tous les centres de commerce et les points importants des Etats-Unis. Cette opinion repose sur l'évaluation des personnes responsables qui ont offert d'établir les lignes.

La Compagnie Nationale de Télégraphe est organisée en vertu des lois de l'Etat de New York et de privilèges accordés par une loi du Congrès du 24 juillet 1866.

Président—GEORGE B. SENTER, Cleveland, Ohio.

Vice Président—ROBERT SQUIRES, de la ville de New York.

Secrétaire—GEORGE B. WALTER, de la ville de New York.

BUREAUX de la COMPAGNIE

Nos 64 et 66 de Broadway, New York.

Un montant limité des actions de cette Compagnie est destiné à la Nlle Orléans. Ceux qui souscriront au capital seront placés sur un pied d'égalité avec les organisateurs et auront, comme eux, tous les privilèges dont la Compagnie peut et pourra jouir plus tard.

Les souscriptions sont reçues par

DANIEL EDWARDS,

Directeur résidant des Etats de l'Alabama, du Mississippi, du Texas et de la Louisiane.

Nos 28, 30 et 32 de la rue Nlle-Levée,
Nouvelle-Orléans, Lne.

OU PAR

D. WEBSTER, au bureau de R. G. DUN & CO.,

No 70 de la rue du Canal.

Les personnes qui prendront des actions sont priées d'en informer le directeur résident, Daniel Edwards, de cette ville. 6 sept—6 m LL 2 IM J S

Banque de l'Union de la Louisiane.

Nouvelle-Orléans, 17 juin 1868.

CONFORMÉMENT aux sections 34 et 35 de l'acte intitulé "Acte pour établir un système général de Banques Libres dans l'Etat de la Louisiane," approuvé le 15 mars 1855—Avis est par le présent donné au porteurs des Billets émis en circulation par cette Banque, et enregistrés par l'Auditeur, conformément à la loi, d'avoir à présenter les dits Billets pour être payés à la Banque ou au bureau de l'Auditeur d'Etat, dans le courant d'une année à partir de cette date, ou à l'expiration de ce temps les fonds déposés par la Banque pour le rachat des Billets seront réclamés.

GEO. A. FRERET,
18 juin—1 an—(1151) Caissier.

Banque de la Nouvelle-Orléans.

Nouvelle-Orléans, 16 juin 1868.

CONFORMÉMENT aux sections 34 et 35 de l'acte intitulé "Acte pour établir un système général de Banques Libres dans l'Etat de la Louisiane," approuvé le 15 mars 1855—Avis est par le présent donné aux porteurs des Billets mis en circulation par cette Banque, et enregistrés par l'Auditeur conformément à la loi, d'avoir à présenter les dits Billets pour être payés, à la Banque ou au bureau de l'Auditeur de l'Etat, dans le courant d'une année à partir de cette date, ou à l'expiration de ce temps les fonds déposés par la Banque pour le rachat des Billets seront réclamés.

R. AUGUSTIN,
17 juin—1 an—(1151) Caissier.

Banque du Sud.

Nlle-Orléans, 26 septembre 1868.

CETTE Banque, continuant ses opérations de change, recevra des dépôts d'or et de monnaie courante, et fera les affaires de banque en général.

Jours d'escompte: les mercredis et samedis. Les billets devront être offerts à l'escompte la veille.

26sept—1m THOMAS LAYTON, Président.

P. J. PAVY....ALFRED PAVY....JOS. A. HINCKS

P. J. PAVY & CO.,

Facteurs de coton et négociants commissionnaires,

Rue Carondelet, No. 61,

1er sept—1an Nouvelle-Orléans, Lne.

A. THOMSON & CO.,

RAFFINERIES DE SUCRES, SIROPS, MÉLASSES

—ET—

Importateurs et marchands de sucres et mélasses de la Louisiane et de l'étranger,

Rue Tchoupitoulas, No. 48.

1er sept—1an

Aux planteurs de riz.

NOUS venons de recevoir un fort lot de toile à cerceaux de riz, grandeurs assorties. Nous l'offrons à très bas prix.

RAND, ZELLER & CO.
No 242 rue Tchoupitoulas, au-dessus du marché
10sept—1m Ste Marie.

A. C. TREMOULET,

AGENCE GÉNÉRALE

Rue Vieille-Levée, No 95.

S'OCCUPERA spécialement de vente, d'achat et de location de propriétés foncières, collection de loyers, placement de fonds. Donnera toute son attention aux affaires qui lui seront confiées. 2sept—3m

JOHN H. KEEP. JER. S. HOGAN

KEEP & HOGAN,

Importateurs et Marchands de QUINCAILLERIE,

No. 36, de la rue Nouvelle-Levée,
No. 38, de la rue Tchoupitoulas.
6 sept—3mo Nlle-Orléans.

DENTISTES.

Le Dr. CHARLES E. KELLS,

DENTISTE.

Cabinet et domicile, No 14 rue Dauphine, 3ème maison après la rue du Canal, près de Lopez.

Extraction de dents sans souffrance, au moyen du gaz hilarant ou protoxide d'azote.

24 mars—1PP Is B

Dr. C. BLANCKE

416 & 418...Rue St-Charles...416 & 418

Grande Révolution dans la Chirurgie Dentaire

ALUMINIUM! ALUMINIUM!

La découverte la plus récente du siècle.

GRAND SUCCÈS!

LE Dr. C. BLANCKE annonce à ses amis et au public qu'il pose des dents artificielles montées sur ce nouveau métal, de la manière la plus artistique. Les râteliers "Aluminium" sont beaucoup plus agréables et durent beaucoup plus que les râteliers montés sur or et sur argent; ils sont bien plus légers, coûtent beaucoup moins cher et ne sont pas affectés par les acides.

26 mars—1an

VENTES JUDICIAIRES

RICHARD C. HYATT vs le Moulin à A plantir du Pélican, D. GRANT & McGIBSON, propriétaires. DAVID GRANT vs R. C. HYATT et als.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans, Nos 19,680 et 19,684. En vertu d'un writ de fieri adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, à Geo. W. Avery, ci-devant shérif et par qui il a moi transféré, et par suite d'un consentement écrit, des parties intéressées dans les dits procès, je procéderai le MARDI six d'octobre 1868, à 5 heures P. M., sur les lieux ci-après désignés, à l'adjudication de—

Le contenu du Moulin à Aplanir de Pélican situé à l'angle des rues Liberty et Cypress, dans le Premier District de cette ville, consistant en planches, machines, &c., suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisie dans l'affaire ci-dessus premièrement mentionnée.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
25 sept—29—2,4,6 oct

MYRTILE COURCELLE vs CECILIA KEEGAN et son époux JOHN KEEGAN.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 21,839—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, dix d'octobre 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un certain terrain situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Ste Marie, St André, de l'Annonciation et Laurel, désigné par le No un et mesurant vingt-huit pieds de face à la rue Ste Marie, sur cent vingt trois pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur et face à la rue de l'Annonciation et vingt huit pieds de largeur derrière.

Ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient à la défenderesse au moyen de l'acquisition qu'elle en a faite de la succession de son défunt époux, lequel l'avait acquise de William R. Herbley, suivant acte au rapport d'Edward Barnett, notaire public en cette ville, en date du 17 mai 1862.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Cette criée étant la seconde et dernière, la dite propriété sera définitivement adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur, pour le prix qu'en sera offert, à douze mois de crédit, l'acquéreur fournissant son bon en obligation, avec caution bonne et solvable portant intérêt au taux de huit pour cent l'an de la date et hypothèque spéciale sur la propriété vendue jusqu'à parfait paiement.

Le dit acquéreur payera au comptant, et en déduction du prix d'adjudication, les frais d'annonces du shérif et du greffier, &c., s'élevant à la somme de $175 00 ou environ, ainsi que le montant des taxes d'Etat, de paroisse et de ville.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
25 sept—26—1 6

LA BANQUE DES CITOYENS DE LA LOUISIANE vs JACOB HANKIN & CLAIRE DROGE.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 21871. En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, vingt quatre d'octobre 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un terrain situé au faubourg Lalord, dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Front, Suzette et de la Nouvelle-Levée et l'Allée de Withers désigné par le numéro Quatre sur un plan dressé par J. Pilié, et devant voyer, le 5 août 1845, et annexé à un acte en date du 13 d'octobre de la même année au rapport de C. Boudousquié, alors notaire public en cette ville.

Ledit terrain forme l'angle de la rue Front et de l'Allée Withers et mesure vingt et un pieds trois pouces et quatre lignes de face à ladite rue Front sur une profondeur de quatre-vingts pieds entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Ensemble avec cent vingt une [121] actions du fonds capital de la dite banque, garanties par hypothèque sur la dite propriété.

Cette propriété appartient au défendeur pour s'en être rendu adjudicataire à une vente publique faite par le shérif de la Paroisse d'Orléans le 7 de juillet 1858, dans l'affaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane vs. Joseph B. Wilkinson Jr., No 10,770 des dossiers de la Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

Saisie dans l'affaire ci-dessus

Conditions—L'acquéreur fournira un stock note de la somme de douze mille quatre cent soixante dix piastres ($12,470) échéant le 1er de janvier 1869 fixe et renouvelable, conformément aux termes de la charte de la dite Banque et la balance du prix d'adjudication, comptant, au moment de l'adjudication. L'acquéreur assumera toutes les obligations et responsabilités imposées aux actionnaires par la charte de la dite Banque, et le stock note ainsi fourni devra être identifié avec l'acte de vente par la Banque des Citoyens de la Louisiane à C. C. Williams, au rapport de C. Boudousquié, ci-devant notaire public en cette ville en date du 24 de septembre 1847 et aussi avec l'acte de vente par le shérif dans la présente affaire.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
22 sept—oct 1,8,16,24

JOHN BAGUET CLAY vs. FREDERICK HERMANN.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21,843—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, dix d'octobre 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication des propriétés dont description suit:

1o. UN CERTAIN TERRAIN situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Première, Deuxième, St Patrick et St Denis, désigné par le No un et mesurant trente et un pieds de face à la rue Première, et cent vingt pieds de profondeur...

[illegible]

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
8 sept—8 17,26—3,10 oct

BLOOMFIELD & STEEL vs THOMAS F. MAY.

CINQUIÈME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans No 17,941—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI vingt d'octobre 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre les rues du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Trois certains terrains situés dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues du Canal, des Marais, Tréme et Villeré, désigné par les numéros Un, Deux et Trois sur un plan dressé par J. Pilié, ci-devant voyer le 14 mai 1834...

[illegible]

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
16 sept—18 27—6 13 20 oct

GEORGE TATE vs WILLIAM GRAHAM

TROISIÈME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 20,894—En vertu d'un writ de fieri facias adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus à Geo. W. Avery, ci-devant shérif et par qui il a été transféré, je procéderai le MARDI SIX d'octobre 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de tous les droits, titres et intérêts du défendeur W. Graham à savoir la moitié indivise des propriétés dont description suit:

[illegible]

Saisie dans l'affaire ci-dessus

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
8 sept—19 26 6 13

LA DAME LOUISA FREDERICH tutrice &c. vs DAME M. A. CHAWK & DAVID CHAWK, son époux.

CINQUIEME COUR de District pour la Paroisse d'Orléans, No 18,981—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le MARDI treize d'octobre 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

UNE portion de terre située sur le côteau de la Métairie, en partie dans la Paroisse de Jefferson et en partie dans la Paroisse d'Orléans...

[illegible]

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et appartenant.

Saisie dans l'affaire ci-dessus

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
8sep—19 29 6 13

AVIS JUDICIAIRES.

ETAT DE LA LOUISIANE, Sixième Cour de District de la Nlle Orléans—Je certifie par les présentes que le 20 juin 1868 jugement a été rendu dans cette cour, dans le procès ci-dessus intitulé, No 21,474, Mme M. S. McArthur contre ... [illegible]

Jugement signé le 25 juin 1868

(Signé) PAUL E. THÉARD,

Juge de la Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, agissant en l'absence du juge Duplantier qui est malade.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de ladite cour, dans la ville de la Nouvelle-Orléans ce vingt juillet de l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-huit et la 93e année de l'Indépendance des Etats-Unis.

Wm WOELFER
8 sept—8 21—7 oct Greffier

Julius Loeffler,

(successeur de CHAS LOEFFLER,)

POSEUR DE TUYAUX DE GAZ,

et fabricant

D'installations de Gaz, Tuyaux, Dispositions, etc.,

No. 128, rue de Chartres, entre St-Louis et Toulouse
18oct—1an Nouvelle-Orléans

VENTES A L'ENCAN

PAR E. ROGER & CO.

VENTE SANS RÉSERVE.

350 caisses Bottes, Souliers et Brodequins.

PAR E. ROGER & Co., E. Samory, encanteur—SAMEDI 3 octobre, il sera vendu à 11 heures, à notre salle d'encan No 45, rue de la Vieille-Levée—350 caisses bottes, souliers et brodequins, comprenant un assortiment général de marchandises convenables pour le commerce de la ville et de la campagne.

L'attention des acheteurs est appelée à cette vente qui sera sans réserve et pour clore divers consignations.

Conditions à la vente. 2oct

100 lots Linge fait d'automne et d'hiver.

100 douzaines Chapeaux pour hommes et enfants.

PAR E. ROGER & CO—E. Samory, encanteur—SAMEDI 3 octobre, il sera vendu à 10 heures, à leurs salles d'encan, No 45 rue de la Vieille-Levée, 100 lots linge fait d'automne et d'hiver 100 douzaines chapeaux en laine et feutre pour hommes et garçons.

Conditions à la vente. 2 oct

PAR GABRIEL LEAUMONT.

Bottes, Souliers, Chapeaux, Habillements, Articles de Toilette, &c., &c.

PAR GABRIEL LEAUMONT, Encanteur—VENDREDI 2 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu à son magasin d'encan, rue de Chartres, No. 66—

200 lots habillements fins d'hiver,
—Aussi—
100 caisses bottes, souliers et brodequins,
—Aussi—
200 caisses chapeaux pour hommes et enfants.
—Aussi—
Un assortiment d'articles de toilette,
—Aussi—
200 douzaines canifs et couteaux de poche.
1er oct—2

PAR LOUIS STERN & BRO.

OUVERTURE

de la nouvelle salle d'encan

DE MM. LOUIS STERN & BROS.,

No 33 de la rue des Magasins, et No 96 de la rue Gravier.

GRANDE VENTE PÉREMPTOIRE, DE

600 caisses Bottes, Souliers et Brodequins

PAR LOUIS STERN & BROS: M. Stern, encanteur—VENDREDI, 2 octobre, à 10 heures du matin, il sera vendu dans leur nouvelle salle d'encan, sans limite ou réserve—

600 caisses de bottes, souliers et brodequins—guêtres en peau de veau, cousus et congrès; bottes, brodequins et Russets dito.

Balmorals, congrès peau de chèvre et lasting, fins, pour dames, demoiselles et enfants;

Congrès balmorals et brodequins en peau de veau, cousus et chevillés, pour jeunes gens et jeunes garçons.

Les acheteurs trouveront leur intérêt à assister à cette vente, car les articles seront vendus en lots, au gré de l'acheteur.

Lunch à 1 heure P. M. 1er oct

PAR S. GUINAULT

Goëlette. Goëlette.

PAR S. GUINAULT, encanteur, bureau encoignure passage de la Bourse et Bienville—MERCREDI, 7 octobre 1868, il sera vendu, à 5 heures de l'après midi, au Vieux Bassin, au pied de la rue Toulouse, sans aucune réserve—

La goëlette Lagrange, du port de 30 tonneaux; ensemble ses agrès, apparaux, voilures, &c.

Cette goëlette est entièrement remise à neuf, étant encore sur le chantier au Bayou St-Jean d'où elle sera conduite au Vieux Bassin où on pourra l'examiner dimanche prochain et les jours suivants.

Conditions—Comptant. 2oct

MEUBLES.

PAR S. GUINAULT, encanteur — Bureau encoignure Passage de la Bourse et Bienville—Aujourd'hui, VENDREDI, 2 octobre 1868, il sera vendu à 10 heures du matin à son bureau d'encan—

Un lot de meubles assortis tels que bois de lit, tables, chaises, sideboards, bibliothèques, livres, verreries, faïence, &c., &c.

Aussi, l'ameublement d'un salon de barbier consistant en chaises de barbier, enseignes, &c., &c. Et aussi, 2 fourneaux de cuisine et accessoires.

Conditions—Comptant. 2 oct

Maison en briques rue Casacalvo No 423

PAR S. GUINAULT, encanteur — Bureau, encoignure Passage de la Bourse et Bienville—SAMEDI 3 octobre 1868 il sera vendu à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale—

Un lot de terre situé dans le Troisième District, mesurant 30 pieds, face à la rue Casacalvo, sur 120 pieds de profondeur entre Marigny et Champs-Elysées. Ensemble une maison en briques, No 423 ayant trois chambres, un couloir, cabinet bout avec cave au-dessous. Une cuisine haute en briques de quatre pièces chambre à laver puits en briques, citerne, waterworks, latrines en briques, cour carrelée, &c.

Voir le plan à la Bourse.

Conditions moitié comptant et la balance à un an de crédit en billet portant hypothèque et 8 pour cent d'intérêt.

Acte de vente pardevant Abel Dreyfous, notaire public, aux frais de l'acquéreur y compris les timbres.

2 oct

Jolie Propriété sur la rue Johnson.

PAR S. GUINAULT, encanteur, — Bureau, encoignure Passage de la Bourse et Bienville—SAMEDI 3 octobre 1868 il sera vendu à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale—

Un lot de terre mesurant 34 pieds de face à la rue Johnson entre Hôpital et Quartier, sur une profondeur de 110 pieds. Ensemble une maison, No. 248 ayant quatre belles chambres galeries et deux cabinets, cuisine double et deux pièces, citerne, puits et autres dépendances. Le tout libre de hypothèques à 12 par mois à d'excellents locataires. Voir le plan à la Bourse.

Conditions—Moitié comptant. L'acquéreur assumera le paiement d'un billet de $1,400 au 15 septembre prochain, le tout à la balance du prix d'adjudication en un billet payable le 15 février 1869, portant 8 p. 0/0 d'intérêt de la date et hypothèque 27 sept—6t

MONTGOMERY BROS. & CO

Meubles. Meubles. Meubles.

PAR MONTGOMERY BROS & CO., E. M. Montgomery encanteur—Il sera vendu, SAMEDI, 3 octobre, à 11 heures, à leur salle d'encan, No 27 de la rue du Camp—

Un assortiment général de Meubles.

—TELS QUE—

Bois de lit en bois de rose, acajou et noyer, bureaux, armoires, lavabos, tête-à-tête en acajou et en noyer couches avec sommiers, etc., &c. &c. ainsi que le contenu de la maison: chaises, tables, tapis, matelas, lits de plume, gravures, tableaux, poêles, batterie de cuisine, etc.—Le contenu des maisons est garanti.

—EGALEMENT—

Une grande facture de lits cottage, chaises à siège en canne, etc. mars—

GRANDE VENTE PEREMPTOIRE

Elégants Chevaux appareillés, élégants Chevaux de monture, beaux Mulets de tir, Vaches laitières, Buggies, Harnais, Wagons, &c., à l'encan.

PAR MONTGOMERY BROS & CO., E. M. Montgomery, encanteur—Il sera vendu, SAMEDI, 3 octobre, à 11 heures du matin, au dessus de Liberté, rue Gravier—

Elégants chevaux appareillés,
do do de monture,
Beaux mulets de tir,
Vaches laitières.

AUSSI—Buggies découverts et couverts, harnais, wagons, etc.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis mars

VENTES DE CONSTABLE.

JEAN DEFRETÉ vs JEAN PIERRE JAMONEAU—No 234

TROISIÈME Justice de Paix—Paroisse d'Orléans—En vertu d'un writ de fieri facias à moi dirigé par l'Honorable John P. Montamat, Troisième Justice de Paix dans et pour la paroisse d'Orléans, je procéderai à la vente publique, le MARDI, le troisième jour d'octobre 1868 à midi au Passage de la Bourse, No 25, entre les rues Canal et Douane, de la propriété suivante savoir:

Un cheval noir saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. J. A. MOLAISON,
2 oct 2 8 1 Constable

AGENCE GENERALE

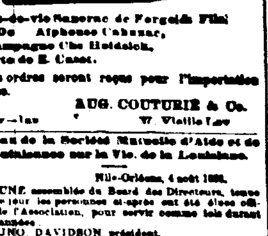

Eau-de-vie Sazerac de Forgeès Fils

De Alphonse Cahusac,

Champagne Che Heidsick,

Porto de E. Canet.

Des ordres seront reçus pour l'importation directe.

AUG. COUTURIE & Co.
26fév—1an 77 Vieille Lev

Bureau de la Société Mutuelle d'Aide et de Bienfaisance sur la Vie, de la Louisiane.

Nlle-Orléans, 4 août 1868.

A UNE assemblée du Board des Directeurs, tenue ce jour les personnes ci-après ont été élues officiers de l'Association, pour servir comme tels durant deux années.

JNO. DAVIDSON, président,
W. S. PIKE, vice-président,
R. W. YOUNG, secrétaire,
L. A. FOURNIER, trésorier.
W. R. KOONTZ, avocat,
W. C. NICHOLS, M. D. médecin.

Le bureau de l'Association est établi d'une manière permanente au No 18 rue Carondelet, Davidson's Row, où les officiers de l'Association sont prêts à recevoir les demandes pour être admis comme membres.

5aout—

Compagnie d'Assurance des Pompiers de la Nouvelle-Orléans.

Fonds capital..............................$500,000
avec privilège de l'augmenter jusqu'à $5,000,000

Bureau No 36, rue du Camp, Bâtisse-Story, à l'angle des rues Camp et Commune.

H. L. MILLAUDON, Président; J. M. LAPEYRE Vice-Président; E. N. GANUCHEAU, secrétaire

CETTE Compagnie offre aux assurés l'option d'un rabais de quinze pour cent, ou la participation dans les profits nets, payables au comptant à la fin de chaque année. 19juillet—1an

Wm. B. MORRIS & Co,

AGENCE D'ASSURANCE.

37..........Carondelet............37

ÆTNA, DE HARTFORD.

Actif..............................$4,650,000.

HOME, DE NEW-HAVEN.

Actif..............................$1,450,000.

Représentant un capital d'assurance de

SIX MILLIONS.

Risques d'incendie, de rivières et de mer écrits.

19 sept—6m

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Home, de la Nlle-Orléans.

Bureau, rue du Camp, No 75, coin Natchez.

Primes reçues dans l'année expirée le 31 décembre 1867..............................$321,306 08
Pertes taxes dépenses, réassurances, &c., payées dans la même période.............217,749 32
Actif le 31 décembre 1867.........................279,734 02

Cette Compagnie continue à assurer, aux taux ouverts de primes contre les risques des mers, des rivières, contre les pertes et les avaries causées par les incendies.

ALFRED MOULTON, Président,
WM. PERKINS, Vice-Président,
A. W. HUNTER, Secrétaire.

—Directeurs—

J. M. Allen,	J. H. Ludwigsen,	E. K. Converse,
A. Moulton,	Wm Chambers,	A. H. May,
E. F. Rikell,	John F. Moore,	Robert Hare,
Wm M. Perkins,	J. E. Isenbeck,	John C. Rogers.

19 fév—11 m U 2 onre

LouisianaEquitable Life Insurance Company.

CAPITAL..............................$500,000

BUREAUX, RUE DU CANAL, No. 142, NOUVELLE ORLÉANS.

—Directeurs—

John Pemberton,	W. S. Pike,	Ed. Rigney,
E. A. Tyler,	J. W. Stone,	Alexander Marks
C. H. Slocomb,	A. Thompson,	C. E. Girardey,
P. Dubonde,	D. B. Penn,	W. B. Schmidt,
Geo. A. Fosdick,	Edw. Barnett,	Marshall J. Smith

JOSEPH ELLISON Président, W. S. PIKE, Vice-Président
ST-CLAIR DENNING, Ag. Gén. W. P. HARPER, Sec.

Médecins examinateurs.

Dr S. A. Moss, Dr S. Choppin
Dr G. R. Lemonnier, Dr Henry Smith,
Dr J. Hampden Lewis Dr W. C. Nichols.

G. A. Breaux, avocat.

La Compagnie prend TOUTE ESPÈCE D'ASSURANCE SUR LA VIE. Assurance ordinaire et annuelle. Assurance de dix et de cinq ans. Simple paiement. Assurances participantes et non participantes. Le bureau à la ville et à la campagne accepte les Compagnies.

Les paiements ne sont pas forfaits.

19avril—1an

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOFFMAN MARKS & CO

Vente (continuée) à crédit, du stock de MM Meyer, Weiss & Co., au No 85 rue du Canal.

PAR HOFFMAN, MARKS & CO. Alex Levy, encanteur—Il sera vendu VENDREDI, 2 du courant, à 10 heures, au magasin de MM. Meyer. Weiss & Co., No 85 de la rue du Canal—

Le reste des marchandises non encore vendues et comprenant un grand assortiment de mérinos, mousselines laine, popelines, plaids, indiennes, couvertures, kerseys, lindseys, toiles, mousselines unies et jaconat, etc., etc.

Conditions—Pour toutes sommes au-dessus de $100, 90 jours de crédit. 2 oct

PAR H. SCOTT.

150 pièces drap, casimire et satinet noirs.
250 lots marchandises sèches de fonds et fantaisie, assorties.
300 lots habillements faits et de coton.
100 douzaines chemises à devants de toile, blanches et fantaisie.
175 lots lingerie de messieurs.
150 douzaines de chapeaux assortis, pour hommes et jeunes garçons.

PAR H. SCOTT—E. Marks, encanteur. Salle d'encan, au No 46 de la rue de Chartres—VENDREDI 2 octobre, à 10 heures, il sera vendu, sans réserve dans la salle d'encan au No 46 de la rue de Chartres, un grand stock, assorti, de marchandises, comprenant—

150 pièces draps, casimirs et satinet noirs.
250 lots marchandises sèches assorties, de fonds et fantaisie
300 lots habillements faits et de mode,
100 douzaines chemises à devants de toile, blanches et fantaisie.
200 lots lingerie de messieurs.
150 douzaines chapeaux assortis, pour hommes et pour jeunes garçons.

Tous ces articles sont frais, de bonne qualité et méritent l'attention du commerce de la ville et de celui de la campagne.

Conditions à la vente. 2 oct

PAR EUGENE TOURNE.

Successeur de BERNARD TURPIN.

Vente sans Réservé.

PAR EUGENE TOURNÉ, Encanteur — Bureau, No 35 rue de la Vieille Levée—SAMEDI 10 octobre 1868 à 11 heures A. M. il sera vendu, à l'encan, sans réserve, sur les lieux—

Le Bail "séparément" de chacun des magasins et de chacun des appartements du nouveau bloc de maisons en briques à étage, situé sur la Levée, à coin aux maisons Pontalba, entre les rues St-Pierre et Jefferson, pour une année, commençant le 15 octobre 1868.

TERMES ET CONDITIONS: Le loyer payable mensuellement

Les baux seront passés pardevant A. Ducatel, notaire public, aux frais des locataires et compris les timbres des Etats Unis.

Les bâtisses seront ouvertes au public à partir du 3 courant 2 oct—8t

PAR J. DEJAN JR.

Meubles—Meubles à l'encan

PAR J. DEJAN JR—Il sera vendu, VENDREDI 2 octobre 1868, à 11 heures du matin, dans sa nouvelle salle d'encan, No 182 de la rue Gravier, coin Commercial—

Meubles de chambres à coucher, en acajou,
Meubles de salon en acajou,
Commodes à ressorts, porte-chapeaux, gravures, chaises et berceuses, pupitres de bureaux, coffre-fort, etc.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 2 oct

PAR CHARLES E. FORTIER

Meubles. Meubles.

Succession de Mme veuve F. L. CHARBONNET.

PAR CHARLES F. FORTIER, encanteur—Bureau, No 68, du Passage de la Bourse—SAMEDI, 3 octobre 1868, à 4 heures et demie de l'après midi, sur les lieux No 318 du Chemin du Bayou, il sera vendu, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans de la Paroisse d'Orléans, en date du 17 septembre 1868—

Un lot de MEUBLES et un lot d'ARGENTERIE.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 2 oct

PAR THOMAS & SPEAR.

Propriété améliorée et de valeur,

A Mandeville, paroisse St Tammany, Louisiane.

No 32,290—Seconde Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

CORALIE PRIEUR, EPOUSE DE E. G. GOTTSCHALK, vs Amire Hopkins et als.

Vente pour opérer un partage.

PAR THOMAS & SPEAR—Planté J. Spear, Encanteur—Bureau, 36 rue Bienville—SAMEDI 3 octobre 1868, il sera vendu à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale entre Canal et Douane, en vertu et conformément à un jugement rendu le 8 août 1868 et signé le 11 août 1868 par l'honorable Louis Duvigneaud, juge de la Seconde Cour de District de la Nouvelle-Orléans, à la propriété ci-dessous décrite dans l'affaire ci-dessus mentionnée, savoir:

Deux certaines portions de terre avec les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent situées à Mandeville, paroisse St-Tammany, Louisiane, mesurant comme suit: le premier 1 7 pieds 6 pouces de face à la rue du Lac et à la rue Claiborne, sur une profondeur de 475 pieds dans l'îlet borné par les rues du Lac, Claiborne, Wilkinson et Lafayette. Le second 198 pieds 6 pouces de face à la rue du Lac et à la rue Claiborne, sur une profondeur de 475 pieds dans l'îlet borné par les rues du Lac, Claiborne, Jefferson, Wilkinson et Lafayette.

Cette propriété est située dans une des plus belles parties de Mandeville plantée de magnifiques arbres et est d'accès facile, très convenable et a pour résidence et appartenant à Alexandre Prieur.

Termes et Conditions.

La moitié comptant et la balance à un an de crédit, en billet de l'acquéreur tiré par lui, à son ordre, et par lui endossé, divisé en coupons, si on l'exige, payable à la banque de l'Etat de la Louisiane avec intérêt à raison de huit pour cent par an de la date jusqu'à parfait paiement garanti par privilège de vendeur et hypothèque sur la propriété vendue. Les frais des annonces et $10 pour le plan de la propriété doivent être payés par l'acquéreur en sus de son prix d'adjudication, pour les coûts de l'acte de vente pardevant Selim Magnon, notaire public, ensemble avec les timbres du revenu intérieur du gouvernement des Etats-Unis.

N. B. Le plan sera exposé à la Bourse des Négociants et des Encanteurs pendant les quinze jours précédant la vente.

27sept—27 29 30 1 2 3 oct

Propriété améliorée et de valeur à Mandeville, Paroisse St Tammany, Louisiane, Nos 32,290 —Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, CORALIE PRIEUR, épouse de E. G. GOTTSCHALK vs JOHN H. et ALEX ALPUENTE.—Vente pour opérer un partage.

PAR THOMAS & SPEAR. Planté J. Spear, encanteur. Bureau, 36 rue Bienville—SAMEDI, 3 octobre 1868 il sera vendu à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, entre Canal et Douane, en vertu et conformément à un jugement rendu le 8 août 1868 par l'honorable Louis Duvigneaud, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, la propriété ci-dessous décrite dans l'affaire ci-dessus mentionnée—

Une certaine portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située à Mandeville paroisse St Tammany, Louisiane mesurant 198 pieds 6 pouces de face à la rue du Lac et à la rue Claiborne, sur une profondeur de 475 pieds dans l'îlet borné par les rues du Lac, Claiborne, Wilkinson et Lafayette, d'après un plan dressé par ... arpenteur en date du 28 janvier 1868 ... comme résidence de madame veuve Rose Bunel Monnier à Cecile Prieur et ... par acte pardevant A. Chiapella, notaire public, le vingt janvier 1856.

Termes et conditions.

La moitié comptant et la balance à un an de crédit, en billet de l'acquéreur tiré par lui, à son ordre et par lui endossé, divisé en coupons, si on l'exige, payable à la banque de l'Etat de la Louisiane avec intérêt à raison de huit pour cent par an, de la date jusqu'à parfait paiement garanti par privilège de vendeur et hypothèque sur la propriété vendue. Les frais des annonces et $10 pour le plan de la propriété, doivent être payés par l'acquéreur en sus de son prix d'adjudication, pour les coûts de l'acte de vente pardevant Selim Magnon, notaire public, ensemble avec les timbres du Revenu intérieur du gouvernement des Etats-Unis.

N. B. Le plan sera exposé à la Bourse des Négociants et des Encanteurs pendant les quinze jours précédant la vente.

27 sept—27 29 30 1 2 3 oct

R. CONDON,

Entrepreneur de Pompes Funèbres,

No 243, rue des Magasins, coin Delord, et

No 394, rue de Chartres, coin Champs-Elysées.

A constamment un grand assortiment de CERCUEILS métalliques, CERCUEILS en bois de rose, acajou, noyer et en bois ordinaire. Il se charge de l'embaumement, de l'exhumation, de l'expédition des corps et tous les objets 4 juillet—1an

Etat de la Louisiane.

Paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans

QU'IL SOIT CONNU que ce dix-septième jour d'août de l'année de Notre Seigneur mil huit cent-soixante-huit, et dans la quatre-vingt treizième année de l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique:

Pardevant moi, ANDREW HERO Jr., notaire dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans, ayant commission et qualité, en présence des témoins soussignés se sont présentées les parties dont les noms figurent ci-dessous, lesquelles parties ont déclaré que, profitant des lois de la Louisiane faites pour les cas de ce genre, elles s'engagent et s'associent pour se représenter à se former en Corporation dans le but d'améliorer le gaz dans la ville de la Nouvelle-Orléans et d'autres villes de l'Ouest de la Louisiane, sous les règlements suivants:

ARTICLE PREMIER.

Le nom de la Corporation sera la Compagnie américaine du Gaz amélioré de la Nouvelle Orléans; le domicile en est établi dans la ville de la Nouvelle-Orléans. La dite Corporation commencera ses affaires dès qu'aura été souscrit dix mille piastres. Les assignations en cas de procès intentés à la Corporation devront être faites à son Président ou, en cas qu'il était absent de la ville, au secrétaire.

La Corporation aura le pouvoir de l'avoir succession, sous son nom de Corporation, pendant vingt-cinq ans; de contracter, de poursuivre et d'être poursuivie en justice, sous son nom de Corporation; de faire et employer un sceau de Corporation, de posséder, recevoir et aliéner, en son nom, des meubles et des immeubles; de nommer les Directeurs et les Officiers qu'elle jugera de son intérêt et convenable de nommer et de faire les règlements qu'exigera la direction des affaires de la Corporation.

ARTICLE DEUXIEME.

Le but de cette Corporation est de réduire les dépenses de la consommation de gaz dans la Nlle-Orléans, ses environs, et l'Etat de la Louisiane, de faire améliorer généralement le gaz ainsi que

ARTICLE TROISIEME.

Tous les droits de Corporation de la Compagnie seront exercés par une Direction et les officiers qu'elle désignera.

La Direction se composera de neuf membres qui devront le pouvoir de porter ce nombre à onze au plus, mais ce nombre ne pourra être augmenté le nombre permanent des membres de la Direction.

La Direction sera élue le deuxième lundi de janvier 1870 et ensuite, tous les ans, par les actionnaires par la voie du scrutin. Chaque membre de la Direction étant tenu d'en payer en comptant et d'être possesseur de ... formément aux conditions ci-après mentionnées. Chaque actionnaire pourra, en cas d'absence, désigner un représentant, qui donnera son vote, son consentement ... à l'élection d'officier nécessaire par une procuration écrite. Si l'élection n'avait pas lieu le jour fixé, le Président devra voir à ce qu'il y en ait une dans les dix jours suivants et il devra en être donné avis dans trois journaux publiés dans la ville de la Nlle-Orléans.

Les Directeurs devront, à la première réunion de chaque année, nommer un des leurs Président. Ils devront élire aussi un Secrétaire et un Caissier en même temps, et tous ces officiers resteront en place jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

La première Direction se composera des actionnaires suivants: Thomas S. Barton, F. M. Leigler, Charles A. Labuzan, William S. Koontz, William F. Kelly, Alexis Alexander, Albert W. Merriam, John G. Fleming et John McIntyre.

ARTICLE QUATRIEME.

Le capital de cette Corporation est fixé à cent mille piastres représentées par mille actions de cent piastres. Un quart de chaque souscription devra être payé comptant, au moment de la signature de ces articles, et le reste en trois versements à des termes qui ne pourront pas excéder douze (12) mois de date. Si un souscripteur refusait les négligeait de payer ses billets à l'échéance, il payerait sur le montant de huit pour cent d'intérêt de la date du bilan, et la Direction pourra vendre ses actions; la Direction se réserve le droit de faire vendre à l'encan ou autrement, toute action qui ne serait pas payée au moment voulu.

ARTICLE CINQUIEME.

Un actionnaire de cette Corporation ne sera jamais responsable des contrats ou erreurs de la Corporation au-delà du montant non payé de ses actions, et aucun défaut de forme dans l'organisation ne pourra annuler cette charte ou exposer un actionnaire à être responsable au-delà du montant de ses actions.

ARTICLE SIXIEME.

Cette charte peut être modifiée, changée ou amendée ou la Compagnie peut être dissoute à une assemblée générale des actionnaires convoquée à cet effet, au consentement des deux tiers des votes. En cas de dissolution de la Corporation, ses affaires seront liquidées par trois commissaires nommés par les actionnaires.

Lorsque la dite Corporation sera dissoute, les détenteurs de la charte, en cas de liquidation de la Compagnie, les Directeurs en exercice seront chargés de la liquidation de ses affaires et de la distribution du surplus de fonds entre les actionnaires.

ARTICLE SEPTIEME.

Les noms des actionnaires, leurs résidences et le nombre d'actions de chacun sont ... dans ... en faveur ... des signatures ...

Les parties ... déclarent ... des plus ... ordinaires ... autres ... avec ...

Signature de l'original: Jules Brady, A. Alexander, T. S. Barton, A. W. Merriam, John G. Fleming, F. M. Leigler, W. Fraser, Kelly, W. S. Koontz, par J. F. Ellis, C. A. Labuzan, John McIntyre, et autres. George Veuse, ANDREW HERO, Jr., Notaire public.

Je certifie que ce qui précède est une copie exacte de l'original déposé parmi mes archives.

Nouvelle-Orléans, 17 août 1868.

ANDREW HERO, Jr., Notaire public.
20 août—4 sem 12 p som